

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RECYC-QUÉBEC



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	4
MISSION-VISION-VALEURS	5
RECYC-QUÉBEC A 30 ANS	6
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, AU CŒUR DE NOTRE MISSION	7
REVUE DE L'ANNÉE : CINQ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	8
1. CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX QUANT À LA RÉDUCTION DE L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES ORGANIQUES	9
2. SOUTENIR LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) DANS LEUR GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)	11
3. ACCROÎTRE LE RECYCLAGE DES CONTENANTS DE BOISSONS EN FIN DE VIE	13
4. DEVENIR LA RÉFÉRENCE EN GMR	15
5. OPTIMISER LA VISIBILITÉ DE RECYC-QUÉBEC	19
RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE	21
GOUVERNANCE	28
ÉTATS FINANCIERS	46
DÉVELOPPEMENT DURABLE	74

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



En plus de s'assurer de faire reconnaître le caractère essentiel de notre secteur tant sur le plan économique qu'environnemental, la Société s'est également assurée que l'accompagnement nécessaire soit offert aux différentes clientèles.

Peu importe le domaine dans lequel chacun de nous œuvre, celui-ci a assurément été affecté par la pandémie au cours de la dernière année. Le secteur de la gestion des matières résiduelles n'y a pas fait exception.

Nous avons en effet vu souffler un vent de résilience, de solidarité, de créativité et de capacité à innover. L'industrie s'est levée, mobilisée et activée pour mettre en place des solutions concrètes et durables et pour continuer d'avancer, tous ensemble. Entreprises, organisations et municipalités, toutes ont mis l'épaule à la roue et ont trouvé des approches innovantes non seulement pour poursuivre leurs activités dans le respect des consignes sanitaires, mais pour faire encore mieux. Tous ces efforts ont ainsi permis de faire reconnaître la gestion des matières résiduelles comme un service essentiel. Je suis également très fière du rôle fédérateur que RECYC-QUÉBEC a joué dans ce contexte.

Parallèlement, RECYC-QUÉBEC a poursuivi ses importantes réformes et chantiers prioritaires, notamment ceux entourant la modernisation de la consigne et de la collecte sélective, la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'économie circulaire et la mise en œuvre du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et des programmes qui en découlent.

Voilà quelques exemples qui démontrent bien toute la proactivité et la soif d'innovation dont fait preuve l'organisation depuis 30 ans déjà.

Je terminerai en saluant justement tous les acteurs derrière ces réussites et qui contribuent chaque jour à faire grandir un peu plus RECYC-QUÉBEC. Merci à mes collègues du conseil d'administration, à tous les employés et gestionnaires de RECYC-QUÉBEC ainsi qu'à tous nos alliés et collaborateurs. L'apport de tous est essentiel pour réaliser les ambitions que nous avons pour le Québec d'aujourd'hui et de demain.

M^{re} Karine Joizil
Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



L'année 2020-2021 a été fort marquante à différents niveaux pour RECYC-QUÉBEC, d'abord parce qu'elle soulignait le 30^e anniversaire de notre organisation. Trois décennies à concrétiser cette mission tellement importante que nous avons et à la faire évoluer afin de la rendre toujours plus pertinente.

La vision dont nous avons fait preuve jumelée à cette volonté constante d'innover nous ont permis de nous positionner aujourd'hui en tant que levier de changement au sein de la société québécoise. Accélération de la transition vers une économie circulaire, modernisation des systèmes de récupération, lutte au gaspillage et priorisation de la réduction à la source, voilà quelques-uns des grands chantiers sur lesquels nous avons avancé au cours des derniers mois et qui continueront de se déployer dans les prochaines années également.

Bien sûr, on ne peut passer sous silence la pandémie, qui a certes été un autre fait marquant de la dernière année. Loin de ralentir les ardeurs de notre secteur d'activités, nous avons été témoins d'une prise de conscience collective de l'importance de miser sur une économie plus circulaire, notamment en repensant nos modes de production et de consommation, ou encore en préservant et en optimisant l'utilisation de nos ressources. Le virage est donc bien amorcé au Québec et RECYC-QUÉBEC est fière d'être un acteur incontournable de cette transition.

Cette 30^e année marque ainsi le début d'un nouveau cycle pour notre organisation, notamment avec la relance économique du Québec et à l'aube de notre prochain plan stratégique. Je tiens à remercier chaleureusement toute la grande équipe de RECYC-QUÉBEC - les employés, les membres de la direction et le conseil d'administration - qui sont la force vive de notre organisation et qui la font rayonner au quotidien. Je remercie également tous nos partenaires avec qui nous partageons les réalisations que vous trouverez au fil des prochaines pages et dont je suis très fière.

En terminant, de belles occasions nous attendent pour la suite et je peux vous assurer que RECYC-QUÉBEC est prête et plus engagée que jamais à faire du Québec une société sans gaspillage.

Sonia Gagné, ASC
Présidente-directrice générale

Mission

Amener le Québec à réduire, à réutiliser, à recycler et à valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.

Vision

Devenir un partenaire déterminant d'un Québec sans gaspillage.

Valeurs

Au sein de RECYC-QUÉBEC, cinq valeurs, liées à notre mission, se trouvent au cœur de notre démarche éthique. Elles guident chacune de nos actions et encadrent notre prise de décisions au quotidien.

● Respect

Accorder une considération à une personne ou une organisation en raison de sa valeur morale ou sociale avec le souci de ne pas lui porter atteinte.

EN PRATIQUE : Dans un esprit d'ouverture, nous respectons nos employés, partenaires et clients pour leur personnalité, leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences en tant qu'individu.

● Intégrité

Comportement d'une honnêteté sans compromis adopté dans l'intérêt de la mission d'une organisation.

EN PRATIQUE : Intègres, nous agissons de façon consciencieuse dans l'intérêt de notre mission et assurons l'application rigoureuse des règles de saine gouvernance.

● Collaboration

Action de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun.

EN PRATIQUE : Nous priorisons l'atteinte d'objectifs communs, tant au sein de notre organisation qu'avec nos partenaires. Et nous encourageons nos employés à offrir de l'aide, à s'impliquer et à partager leurs connaissances et leur savoir-faire, tant entre eux qu'avec nos clientèles.

● Responsabilité

Nécessité morale et intellectuelle de faire et de répondre de ses devoirs et ses engagements.

EN PRATIQUE : En tant qu'organisation responsable, nous répondons de nos devoirs et engagements et nous sommes imputables de chacune de nos décisions.

● Équité

Traitement juste et impartial à l'égard des personnes et des partenaires afin d'offrir une égalité des chances pour tous.

EN PRATIQUE : Nous nous adaptons et portons une égale attention à la diversité des situations et demandes et nous traitons chacun des dossiers avec objectivité et sans parti pris.

RECYC-QUÉBEC A 30 ANS

VIDÉO 30 ANS D'INNOVATIONS

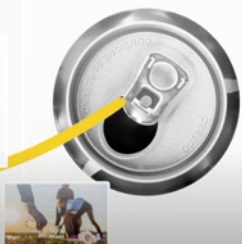
Présentation animée
des 30 innovations
qui ont marqué l'histoire
de RECYC-QUÉBEC

PAGE D'ACCUEIL DU SITE

aux couleurs des 30 ans



RECYC-QUÉBEC
1990
CRÉATION DE RECYC-QUÉBEC



CAMPAGNE INSPIRATION Sur Twitter et LinkedIn



CAMPAGNE INNOVATION Sur Facebook et Instagram

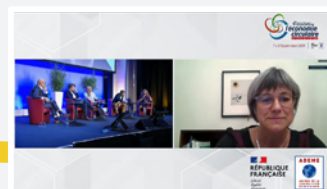
30 ANS
2018



30 ANS À FAÇONNER UN QUÉBEC INNOVANT, RESPONSABLE ET SANS GASPILLAGE

RECYC-QUÉBEC a soufflé cette année ses 30 bougies. Trois décennies d'efforts à faire les choses autrement et à façonner un Québec à la hauteur de nos ambitions, un Québec performant, prospère et responsable. L'innovation a été le dénominateur commun de toutes nos actions.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, AU CŒUR DE NOTRE MISSION



L'économie linéaire – extraire, fabriquer, utiliser, jeter – doit faire place à une économie plus circulaire, qui vise à réduire la consommation de ressources et à optimiser celles qui circulent déjà dans nos sociétés. Ayant intégré l'économie circulaire dans sa mission en 2015, RECYC-QUÉBEC joue un rôle des plus proactifs pour accélérer cette transition au Québec notamment en priorisant des actions dans certains secteurs clés et par le déploiement d'initiatives visant à stimuler les économies locales.

Voici les actions réalisées dans la dernière année :

- Financement de 15 projets de symbioses industrielles et territoriales dans le cadre de la 2e édition de l'[Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire](#) (APTEC), pour un investissement total de 3,4 M\$ dans 13 régions administratives.
- Lancement d'un [Fonds économie circulaire](#) de 33 M\$, en partenariat avec Fondation et la Ville de Montréal, pour soutenir les PME dans le développement de l'économie circulaire.
- Renouvellement du partenariat avec la plateforme [Québec Circulaire](#) à titre de partenaire majeur.
- Reconduction du partenariat avec notre homologue français l'[ADEME](#) pour trois années.
- Participation au projet canadien [Villes et régions circulaires](#) pour l'accompagnement de 15 municipalités dans le développement de feuilles de route en économie circulaire, en collaboration avec le Conseil National Zéro Déchet (CNZD), la Fédération canadienne des Municipalités (FCM) et le Conseil du recyclage de l'Alberta.
- Collaboration aux exercices de consultation sur l'économie circulaire, en vue de la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2027.
- Poursuite de la coordination du Groupe interministériel sur l'économie circulaire et de la participation au Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire.
- Participation aux travaux du comité parallèle canadien et des groupes de travail internationaux de la norme ISO/TC 323 – Économie circulaire.
- Tenue de plusieurs conférences sur l'économie circulaire à l'intention de nos partenaires et clientèles.
- Diffusion d'une campagne « L'économie en action » sur nos réseaux sociaux pour saluer les initiatives québécoises en économie circulaire.

REVUE DE L'ANNÉE

LES CINQ ORIENTATIONS
DU PLAN STRATÉGIQUE
2017-2022

1

Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à la réduction de l'élimination des matières organiques

2

Soutenir les industries, commerces et institutions (ICI) dans leur gestion des matières résiduelles (GMR)

3

Accroître le recyclage des contenants de boissons en fin de vie

4

Devenir la référence en GMR

5

Optimiser la visibilité de RECYC-QUÉBEC

1

Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à la réduction de l'élimination des matières organiques

ANNONCE DE LA STRATÉGIE DE VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

Le 3 juillet 2020, le gouvernement du Québec annonçait la [Stratégie de valorisation de la matière organique](#) et les actions ciblées pour sa mise en œuvre. Les cibles sont les suivantes :

- instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 ;
- réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂) par année les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030.



En bref, la Stratégie de valorisation de la matière organique présente les approches à privilégier pour détourner les matières organiques des lieux d'élimination et assurer leur valorisation, ce qui contribuera de façon significative à réduire les émissions de GES. Elle vise également à maintenir et à favoriser la qualité de la matière organique traitée et le développement de débouchés locaux pour les composts, digestats et autres matières résiduelles fertilisantes issues de cette collecte. La Stratégie permettra d'accélérer la mise sur pied de services de collecte et d'installations de traitement de la matière organique adaptées à tous les contextes régionaux. Elle s'appuie sur un partage des responsabilités entre les acteurs de la chaîne de valeur, dont les municipalités.

Enfin, parce que le succès de la Stratégie de valorisation passe par la participation et l'engagement de l'ensemble de la population, RECYC-QUÉBEC réalisera des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès des citoyens et des entreprises pour que tous emboîtent le pas.

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DES EMBALLAGES

RECYC-QUÉBEC a contribué à la réalisation et à la traduction d'une étude coordonnée par le Conseil National Zéro Déchet (CNZD) visant à définir le lien entre le gaspillage alimentaire et les emballages, en plus de recommander des pistes d'action pour poser des gestes de réduction et contribuer à la lutte aux changements climatiques. Le document intitulé « [Moins de pertes et de gaspillage alimentaires, moins de déchets d'emballage](#) » s'est penché sur l'efficacité de quatre types d'emballages communs dans la durée de conservation de 12 produits généralement trouvés en épicerie.

Le contenu a ensuite fait l'objet d'un webinaire ainsi que d'un atelier sectoriel auquel plus d'une centaine de personnes ont participé. Le sujet a attiré l'attention des médias du Québec et de la Colombie-Britannique.



LUTTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Poursuivant sa lutte au gaspillage alimentaire, RECYC-QUÉBEC a mené plusieurs actions concrètes en ce sens, tant en termes de soutien financier que de mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation. Voici quelques-unes de ces actions :

- Lancement de l'appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des industries, commerces et institutions (ICI). Avec un budget de 8,73 M\$, 31 projets ont été acceptés et seront réalisés un peu partout au Québec. Les projets ont le potentiel de réduire de 48 000 tonnes par an l'élimination de matières organiques, représentant une réduction des émissions de GES de 9 200 t éq. CO₂ par année ou 2 820 véhicules automobiles en moins.

Les projets ont le potentiel de réduire de
48 000 tonnes par an
l'élimination de matières organiques.

- Relance du programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) avec une nouvelle enveloppe de 5 M\$ dans le but d'aider les municipalités de moins de 5 000 habitants, les communautés autochtones et les territoires non organisés à mieux s'équiper pour détourner les matières organiques de l'élimination. En date du 31 mars 2021, 19 projets ont été acceptés pour une aide financière totale de plus de 1,3 M\$, permettant ainsi à 42 municipalités de doter leurs citoyens d'équipements de compostage domestique ou communautaire.
- Création de nouvelles pages sur les matières organiques dans la section Municipalités du site Web de RECYC-QUÉBEC.

- Poursuite des partenariats avec J'aime manger, pas gaspiller et Ricardo Media. Le renouvellement du partenariat avec Ricardo Media permet à RECYC-QUÉBEC de multiplier ses activités de sensibilisation et d'éducation auprès des ménages québécois en invitant ceux-ci à poser des gestes concrets pour réduire le gaspillage alimentaire.

NOS TRUCS POUR UNE MAISONNÉE SANS GASPILLAGE

Ne pas gaspiller de la nourriture lorsqu'on a des enfants est tout un défi!
Voici des conseils pour faciliter une approche anti-gaspi.

Les écrits restent
Avec les enfants, les petits restes, ça se multiplie. Gardez un rouleau de ruban à peine et un feutre dans un tiroir de la cuisine pour faire des étiquettes avec la date des restes que vous mettez au frigo. Si votre contenant est opaque, n'hésitez pas à donner une petite description du déjeû qui s'y trouve. Gardez des contenants bien en vue au devant du frigo pour combler les fringoles des petits et grands ou pour les jeudis « touski ».

Une planification concertée
En panne d'ideas pour les repas de la semaine? Demandez l'avis de vos enfants pour savoir ce qu'ils ont envie de manger. En plus de vous faciliter la tâche de la planification des repas, ça pourrait limiter le retour des lunchs non terminés et les soupers qui ne font pas l'unanimité. Une autre recette gagnante : respectez leur tempérament : certains ont faim de nouveauté alors que d'autres sont plus routiniers!

Des chiffres qui coupent l'appétit
Saviez-vous qu'une famille canadienne gaspille en moyenne 140 kilogrammes de nourriture annuellement, soit l'équivalent d'environ 1 000 \$? C'est avec de petits gestes simples qu'on peut mettre son bac de compost au régime et faire du bien à son portefeuille. (Conseil national zéro déchet, 2017)

1100 \$ PAR MÉNAGE SONT GASPIÉS
140 KG/ANNÉE

Votre gouvernement | [recycquebec](#) | [@recyc_quebec](#) | [recyc-quebec](#) Québec

Soutenir les industries, commerces et institutions (ICI) dans leur gestion des matières résiduelles (GMR)



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE ICI ON RECYCLE + ET PRODUCTION DE NOUVELLES CAPSULES VIDÉO

Le programme de reconnaissance ICI on recycle + a continué d'évoluer, notamment pour ce qui est du niveau Élite, le plus haut niveau de performance du programme. Entre autres, l'entreprise qui désire obtenir ce niveau de reconnaissance doit dorénavant fournir des données quantifiées à l'aide d'un audit ou d'une étude de caractérisation de ses matières résiduelles. Une grille de calcul de performance à cet égard est fournie par RECYC-QUÉBEC sur le portail du programme.

Résultats du programme (nombre d'attestés par niveau)

	Attestations valides au 31 mars 2021
Niveau 1 (ancienne formule du programme)	0
Niveau 2 (ancienne formule du programme)	7
Niveau 3 (ancienne formule du programme)	63
Mise en œuvre	48
Performance	259
Performance +	75
Élite	33
	485

Aussi, afin de promouvoir ICI on recycle + et de souligner les bons coups de certains attestés devenus des ambassadeurs du programme, des capsules vidéo ont été produites afin de mettre en vedette le Centre Phi, le Centre dentaire Dre Audrey Caron, Guarana Marketing et le Cégep Limoilou. Les [capsules](#) sont disponibles sur la page Web du programme.

RECONNAISSANCE DES CENTRES DE TRI DE RÉSIDUS DE CRD ET OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES

Chaque année, les centres de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) traitent près de 2 millions de tonnes de matières issues de ce secteur, ce qui est près du double de la quantité traitée par les centres de tri de la collecte sélective. La Stratégie de valorisation de la matière organique prévoit une façon de soutenir le développement de cette filière, en particulier le bois généré par ce secteur d'activité, tout en assurant un standard élevé dans l'industrie, qui passe par la mise en place d'une reconnaissance. L'objectif est de reconnaître de façon officielle ceux qui mettent en place de bonnes pratiques et qui obtiennent de bons résultats de tri en vue du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières, incluant le bois. La reconnaissance, mise en place et gérée par RECYC-QUÉBEC, a été lancée le 3 juillet 2020 et a déjà attiré l'inscription d'une dizaine de centres de tri de résidus de CRD.

En parallèle, RECYC-QUÉBEC s'assure de mettre en place les moyens nécessaires pour accélérer le développement et l'optimisation du réseau d'écocentres, que ce soit en élargissant les bonnes pratiques ou en facilitant leur accessibilité pour les citoyens (programme de soutien de plus de 14 M\$).



AIDE FINANCIÈRE

L'année 2020-2021 a été l'une des plus performantes en termes de soutien offert spécifiquement aux organisations et entreprises de la chaîne de valeur des matières résiduelles.

Nom du programme	Montants octroyés entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021
Programme de soutien aux centres de tri de la collecte sélective	4,7 M\$
Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire*	3,3 M\$
Appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI	8,8 M\$
Programme d'appui à la recherche et au développement de produits issus du réemploi et du recyclage des pneus hors d'usage	0,2 M\$
Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec	1,5 M\$
Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri*	1,3 M\$
Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec*	9,4 M\$
Programme d'aide au compostage domestique et communautaire*	0,2 M\$
Programme de récupération et de valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques*	1,4 M\$
Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique	0,9 M\$
Appel de propositions pour le soutien aux initiatives de recyclage et de valorisation des résidus de gypse et des résidus fins du secteur de la CRD	0,1 M\$
Appel de propositions pour favoriser le développement de débouchés pour les pneus de chariot hors d'usage	0,2 M\$
	32,0 M\$

* Ce programme découle du Plan d'action 2019-2024.

Accroître le recyclage des contenants de boissons en fin de vie

ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 65

En mars 2021, la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective est entrée en vigueur. Le ministre Benoit Charette a pris en compte les recommandations du comité avisé sur la modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage (collecte sélective) et celles des différents groupes consultés à l'automne 2020 afin d'adopter un projet de loi qui tienne compte des enjeux actuels. Les principaux changements de la nouvelle loi concernent la possibilité de prévoir par règlement :

- l'obligation pour certaines personnes d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement, selon les modalités fixées, un système de consigne ou de collecte sélective;
- l'attribution de cette responsabilité à un organisme de gestion désigné (OGD) par le ministre ou par RECYC-QUÉBEC, qui agira comme gestionnaire;
- les modalités applicables à la désignation d'un organisme et à son fonctionnement ainsi que les exigences minimales qu'il doit respecter;
- l'obligation pour les entreprises assujetties de devenir membres d'un organisme désigné, de lui transmettre les informations requises et de lui verser les contributions nécessaires à la mise en œuvre du système;
- les conditions et modalités de déploiement des systèmes et les obligations de certaines personnes;
- la fixation d'une consigne payable à l'achat d'un produit visé ou les paramètres permettant de fixer une telle consigne;
- certaines dispositions transitoires visant à faciliter l'évolution des systèmes actuels vers une approche de responsabilité élargie des producteurs.

RECYC-QUÉBEC a participé aux consultations particulières et aux auditions publiques sur le projet de loi n° 65 ainsi qu'à une audience devant les membres de la Commission des transports et de l'environnement. Tous les travaux menés depuis le début 2020 (concertation et travaux de l'industrie, étude comportementale, modélisations opérationnelles et financières) sont des intrants pour l'élaboration de la réglementation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

ACCOMPAGNEMENT DE L'INDUSTRIE VERS LA CONSIGNE ÉLARGIE ET MODERNISÉE

Tout au long de l'année, près de 1,4 M\$ ont été investis en accompagnement par RECYC-QUÉBEC dans le cadre du chantier de modernisation de la consigne selon une approche de responsabilité élargie des producteurs. Élaboration de projets pilotes, réalisation d'études et de modélisations opérationnelle et financière ainsi que coordination et gestion des parties prenantes sont au nombre des actions posées.

RECYC-QUÉBEC a lancé en janvier 2021 une étude sur le comportement citoyen en lien avec l'élargissement et la modernisation du système de consigne. Les volets quantitatif et qualitatif ont permis de recueillir des données pour mesurer la connaissance et la participation des citoyens au système de consigne actuel, établir un premier portrait de la consommation des différents types de contenants visés par l'élargissement, évaluer la probabilité de participation à l'élargissement de la consigne et connaître les freins et les éléments susceptibles d'encourager la population à consigner leurs contenants.

RECYC-QUÉBEC a également signé une entente avec Boissons Gazeuses Environnement (BGE) afin que ce dernier partage son expertise et apporte un soutien administratif dans la mise en place des projets pilotes et dans le volet communications les entourant.

À cela s'est ajouté le contexte de pandémie, qui a eu un impact majeur sur le système de consigne au cours des premiers mois du confinement. À cet effet et pour limiter les conséquences, RECYC-QUÉBEC a collaboré avec les détaillants afin d'informer les citoyens des nouvelles mesures mises en place dans le but d'apporter de la flexibilité chez les marchands quant au retour des contenants.



RECYCLAGE DES CANETTES DE BIÈRE ET DE BOISSONS GAZEUSES

Dans une perspective d'optimiser le processus de recyclage de l'aluminium, RECYC-QUÉBEC a mandaté l'Institut de technologie des emballages et du génie alimentaires (ITEGA) du Collège de Maisonneuve afin de réaliser une étude portant sur les différents revêtements d'une canette d'aluminium, soit l'étiquette, le manchon thermorétractable et l'impression directe.

L'équipe a par la suite accompagné les brasseurs et microbrasseurs dans la transition de leurs contenants vers des étiquettes de papier ou une impression directe sur canette dans le but de réduire l'utilisation du plastique apposé sur les canettes de bière et de boissons gazeuses.

Les canettes imprimées et celles comportant une étiquette de papier seront les seuls types de canettes en aluminium autorisés à partir du 1^{er} septembre 2021.

PROGRAMME DE MODERNISATION DES APPAREILS DE RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS CONSIGNÉS DU FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (FAQDD)

RECYC-QUÉBEC a collaboré avec le FAQDD et avec Boissons Gazeuses Environnement (BGE) au suivi du programme de modernisation des appareils de récupération des contenants consignés. Le programme vise à fournir aux détaillants une aide financière pour remplacer ou acquérir une nouvelle gobeuse. Plus de 1 300 gobeuses ont été installées dans 705 détaillants en alimentation. Ce programme a été reconduit jusqu'au 31 mars 2023.



Programme
**DE MODERNISATION
DES APPAREILS
DE RÉCUPÉRATION**
des contenants consignés

PROGRAMME VISANT LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DES CONTENANTS DE BOISSONS

Le Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec, doté d'une enveloppe de 8 M\$, a été lancé en juin 2020 afin de soutenir financièrement des projets qui vont permettre de réemployer, de conditionner ou de recycler les contenants de boissons qui sont mis sur le marché et récupérés au Québec. Cette transformation locale vise également l'utilisation de matières recyclables comme une ressource selon les principes de l'économie circulaire de manière à maintenir et à diversifier les débouchés. Les projets visés doivent avoir comme objectif l'optimisation, l'expansion ou la mise en place de réseaux de réemploi structurés, le démarrage de nouvelles installations, l'augmentation de capacité de traitement d'installations existantes ou l'amélioration de la qualité des matières produites par des installations existantes en arrimage avec les besoins des acheteurs. Cette année, deux projets ont été acceptés pour une aide financière de près de 1,5 M\$.

4

Devenir la référence en GMR

LEADERSHIP EN TEMPS DE PANDÉMIE

Au début de la pandémie, RECYC-QUÉBEC s'est positionnée en tant que référence incontournable pour tout ce qui touche la prévention et la gestion responsable des matières résiduelles. Elle a fourni des conseils et des recommandations aux citoyens, aux organismes municipaux, aux détaillants, aux gestionnaires de centres de tri et à d'autres clientèles ciblées concernant les mesures à prendre pendant la crise sanitaire. En travaillant sur une base quotidienne avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi qu'avec les représentants de la santé publique et de la santé et sécurité au travail, RECYC-QUÉBEC a relayé les directives de la santé publique, comme l'industrie de la gestion des matières résiduelles a été considérée comme un service prioritaire. Une présentation portant sur la résilience des acteurs et les changements de pratiques a d'ailleurs été faite lors d'un webinaire de Réseau Environnement.

RECYC-QUÉBEC a été proactive auprès des partenaires et a rapidement développé des vignettes informatives, mis en ligne une section dédiée sur son site Web, fait des publications sur les réseaux sociaux et accompagné à la fois le grand public et les diverses clientèles. RECYC-QUÉBEC a été consultée pour différents enjeux et les messages diffusés ont été repris et partagés de nombreuses fois.

RECYC-QUÉBEC a également publié un [document de référence](#) sur les entreprises offrant des services de récupération de masques et d'équipements de protection individuelle (ÉPI).



PLAN D'ACTION 2019-2024 DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le [Plan d'action 2019-2024](#) découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, lancé en février 2020, s'est concrétisé au cours de l'année grâce à la mise en œuvre de nombreuses actions prévues dans celui-ci. Afin de mobiliser et d'informer les différentes clientèles visées par ces actions et de s'assurer que ces dernières s'engagent activement dans les chantiers prioritaires, RECYC-QUÉBEC a réalisé plusieurs présentations sur les actions réalisées, en cours et à venir.



RAPPORT ET PRÉSENCE AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

Le BAPE réalise actuellement un mandat d'enquête et d'audience publique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Dans le cadre de ce mandat, RECYC-QUÉBEC a déposé un rapport sectoriel en plus de participer activement aux audiences afin d'y partager son expertise et d'y présenter son point de vue concernant divers sujets touchant notamment les organismes municipaux, dont la redistribution des redevances à l'élimination et la planification régionale de la GMR. Le BAPE a également réalisé des mandats d'enquête et d'audiences publiques pour l'agrandissement des lieux d'enfouissement technique de Bury et de Lachenaie, auxquels l'expertise de RECYC-QUÉBEC a également été sollicitée.

MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Après l'annonce en février 2020 du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la modernisation de la collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs, un comité avisier a été mis en place au printemps 2020 et ses travaux sont coordonnés par RECYC-QUÉBEC. Ce comité a un mandat de veille et ses membres discutent des enjeux du système de façon globale pour proposer des pistes d'action ou de réflexion au gouvernement. En parallèle, quatre groupes de travail ont été créés et avaient pour mandat de proposer et de suivre des études et analyses permettant de faire des recommandations et d'alimenter les travaux d'élaboration réglementaire en lien avec la modernisation envisagée. Les groupes de travail ont collaboré à la réalisation des études suivantes, qui sont en cours de finalisation :

- Diagnostic des centres de tri et analyse de critères d'encadrement mis en place à l'international ;
- Diagnostic des contrats municipaux pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables ;
- Diagnostic de la gestion et des débouchés des fibres, de la mise en marché jusqu'à leur recyclage.

D'autre part, certains des groupes de travail ont contribué à l'élaboration de divers documents qui pourront aider les municipalités pendant la transition vers la modernisation de la collecte sélective :

- document faisant état des principales différences entre l'actuel régime de compensation et la REP – partenariat à venir ;
- document présentant les pratiques recommandées dans la préparation des prochains appels d'offres ainsi que dans l'octroi et la gestion de contrats d'ici au plein déploiement du système modernisé en 2025, selon les règles de gestion contractuelle applicables à chaque organisme municipal qui en a la charge ;
- liste de matières à accepter dans le bac de récupération. Cette liste se veut une première étape vers l'implantation d'une liste uniformisée partout au Québec.

Finalement, RECYC-QUÉBEC a fait de nombreuses présentations et a participé à des webinaires afin d'informer les parties prenantes de la modernisation à venir.

PNEUS HORS D'USAGE

Suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) concernant le Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage, RECYC-QUÉBEC poursuit la réalisation d'actions visant à répondre à celles-ci.

Parmi les actions réalisées, mentionnons :

- La réalisation d'un sondage auprès des détaillants inscrits au Programme de gestion des pneus hors d'usage. Les résultats ont démontré que 85 % des répondants sont satisfaits des services offerts par leur transporteur.
- La poursuite de l'analyse du cycle de vie (ACV) des différents types de traitement des pneus hors d'usage avec l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).
- Le lancement d'un appel de propositions pour le traitement de pneus hors d'usage par conditionnement, recyclage et valorisation énergétique.
- Le lancement d'un appel d'offres pour la collecte et le transport des pneus hors d'usage à travers la province.
- Le renouvellement du Programme d'appui à la recherche et au développement de produits issus du réemploi et du recyclage des pneus hors d'usage (programme R&D).

RECYC-QUÉBEC a aussi contribué activement à innover dans le domaine du transport des pneus hors d'usage en lançant pour la première fois un appel d'offres pour le transport et la collecte de pneus hors d'usage en véhicules électriques.

RECYC-QUÉBEC a ainsi annoncé qu'un transporteur débutera la cueillette en véhicules électriques dès le début de l'année 2022.

De plus, RECYC-QUÉBEC est fière d'avoir organisé le tout premier Rendez-vous de l'industrie du pneu hors d'usage. Événement phare pour l'industrie, l'édition en mode virtuel a permis d'ouvrir la discussion sur plusieurs sujets d'actualité, dont les différentes aides financières ainsi que les nouveautés du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage 2021-2026. L'événement a attiré plus de 60 participants.



PARTENAIRE DE PROTÉGEZ-VOUS

Avec la collaboration d'Écohabitation et en partenariat avec Protégez-Vous, RECYC-QUÉBEC a participé à la réalisation du guide 100 Trucs Rénos écolos pour aider à concilier respect de l'environnement et rénovations. Le guide présente tout ce qu'il y a à la disposition des consommateurs qui souhaitent rénover tout en pensant à la planète, que ce soit des subventions pour financer des rénovations écoénergétiques, des bonnes pratiques, des matériaux locaux, etc.



De plus, afin de sensibiliser les consommateurs sur la possibilité d'allonger la durée de vie et sur l'utilisation de certains produits, notamment en orientant leurs comportements d'achat vers des produits plus facilement réparables et en les incitant à recourir davantage à la réparation en cas de panne, l'indice de réparabilité, développé l'an dernier, a continué d'être inclus dans les évaluations de produits publiés par Protégez-Vous. Cette année, ce sont les batteurs sur socle, les mélangeurs, les cafetières à espresso et les robots culinaires qui sont passés sous la loupe de l'indice.

Du côté des pneus hors d'usage, le remoulage, le recyclage et la valorisation thermique est la hiérarchie des 3RV à privilégier. En ce moment, sur les 10 millions de pneus récupérés chaque année, seulement 1 % est acheminé vers l'industrie du remoulage. Ainsi, à la demande de RECYC-QUÉBEC, Protégez-Vous a coordonné la réalisation de tests sur trois types de pneus, dont les pneus remoulés, afin d'évaluer leur sécurité. Les résultats ont démontré que les pneus remoulés québécois sont aussi efficaces et sécuritaires que les autres types de pneus. En encourageant ce procédé, RECYC-QUÉBEC pourra mettre en lumière un produit qui en est issu et, de surcroît, fabriqué au Québec.

RÉDUCTION DU PLASTIQUE ET DES PRODUITS À USAGE UNIQUE

Grâce à un investissement de 875 000 \$ accordé par RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique, dix projets verront le jour.

Les projets soutenus couvrent dix régions administratives du Québec et seront menés par des intervenants de différentes sphères d'activité, soit des organismes municipaux, des organismes à but non lucratif, des institutions scolaires, une salle de spectacle ainsi qu'un établissement de santé. Bien qu'ils seront déployés dans des secteurs variés, les projets visent tous la réduction à la source et le réemploi en vue de détourner un volume appréciable de matières résiduelles des lieux d'élimination ou de réduire la pollution occasionnée par le plastique. Les projets permettront aussi de sensibiliser la population à cet égard.

UNE EXPERTISE TOUJOURS AUSSI PRÉSENTE

RECYC-QUÉBEC a continué d'accompagner de près chacune de ses parties prenantes afin d'améliorer les connaissances entourant la gestion des matières résiduelles. Par exemple, RECYC-QUÉBEC a été présente lors d'activités de l'industrie des pneus hors d'usage et à plus d'une trentaine d'événements touchant l'économie circulaire, tant au Québec qu'en Europe.

RECYC-QUÉBEC a également donné plus d'une vingtaine de conférences en 2020-2021 sur divers sujets liés au secteur municipal, dont la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), les matières organiques et la Stratégie de valorisation de la matière organique, et ce, tant lors d'événements organisés par des partenaires de RECYC-QUÉBEC que dans le cadre de comités d'organismes municipaux.

Optimiser la visibilité de RECYC-QUÉBEC

CAMPAGNE ET CAPSULES NUMÉRIQUES POUR L'APPLICATION ÇA VA OÙ?

Une deuxième campagne publicitaire depuis le lancement de l'application en 2018 a été élaborée afin d'augmenter le nombre de téléchargements de celle-ci, mais surtout afin d'augmenter le taux d'utilisation active de l'application.

En complément aux optimisations apportées à l'outil, des [capsules éducatives](#) ont été produites : les sacs de sacs, le rinçage des contenants et la séparation des matières ont été les sujets mis de l'avant pour démystifier des concepts simples, mais encore mal compris par les citoyens.



CAMPAGNE GRAND PUBLIC AVEC LE PORTE-PAROLE TI-MÉ

Durant la programmation télévisée et numérique spéciale de fin d'année, toujours sous le thème des 3R, un message télé a été diffusé présentant Ti-Mé offrant ses vœux pour une nouvelle année sans gaspillage. La campagne s'est poursuivie avec un bulletin Ti-Météo, annonçant du beau temps pour récupérer. C'est avec cette campagne que RECYC-QUÉBEC a fait ses premiers pas sur TikTok!

Afin de soutenir la campagne, la [page destination](#) à cet effet sur notre site Web a été bonifiée pour donner des informations pratiques sur la bonne façon d'appliquer les 3R. L'offensive a obtenu de très bons résultats. Elle a interpellé la très grande majorité des Québécois avec 83 % des répondants qui affirment que la campagne les a incités à faire des efforts pour un Québec sans gaspillage.



RÉSULTATS DES MÉDIAS SOCIAUX

RECYC-QUÉBEC poursuit son ascension sur les réseaux sociaux et continue d'assurer la croissance de son nombre d'abonnés sur l'ensemble de ses plateformes. Cela est le résultat de la réflexion, des efforts et la rigueur accordé à la création de contenu de qualité et la mise en place de stratégies d'engagement qui permettent d'ouvrir le dialogue avec l'ensemble de ses différents publics.

Le partage de trucs et astuces pour faciliter les gestes de réduction, de réemploi et de récupération au quotidien, la collaboration avec l'ensemble des partenaires de l'industrie sur la chaîne de valeur et la diffusion d'outils pour propulser la transition sont notamment à l'honneur sur les comptes de RECYC-QUÉBEC.



- Facebook : 26 656 abonnés **+ 8 %**
- Twitter : 12 646 abonnés **+ 5 %**
- LinkedIn : 7 010 abonnés **+ 41 %**
- Instagram : 2414 abonnés **+ 96 %**

COMMANDITES

Cette année, l'impact de la pandémie a forcé le secteur de l'événementiel et des commandites à se réinventer. La résilience des organisateurs est ce qui a été remarquable. Certains ont dû annuler leur événement, plusieurs se sont tournés vers la forme virtuelle et d'autres ont revu le déroulement de leur journée.

Les défis ont été nombreux et plusieurs les ont relevés haut la main en prévoyant différents scénarios.

Au cours du dernier exercice et malgré les circonstances particulières, RECYC-QUÉBEC a appuyé financièrement **21 événements**, dont la majorité se sont déroulés en mode virtuel.

Ces événements étaient l'œuvre d'organismes issus de diverses régions du Québec, notamment de Chaudière-Appalaches, de l'Outaouais, de l'Estrie, de la Capitale-nationale et de Montréal.

RECYC-QUÉBEC a également profité de ces associations pour rejoindre de nouveaux publics sur le thème de la réduction et la gestion des matières résiduelles, que ce soit par la prise de parole de Sonia Gagné, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, ou par la participation de nos experts par des présentations ou des conférences.

ZONE JEUNESSE

La Zone jeunesse de notre site Web s'est également refaite une beauté et a été bonifiée de contenus intéressants et adaptés pour les jeunes. Une section dédiée aux parents et aux enseignants propose d'ailleurs des lectures, activités, bricolages et vidéos éducatives - parfait pour la période durant laquelle les familles ont passé beaucoup de temps à la maison!

Toujours avec le souci de favoriser du contenu adapté pour les jeunes, RECYC-QUÉBEC a renouvelé son partenariat avec les publications BLD (les magazines jeunesse Les Explorateurs, Les Débrouillards et Curium). Les articles peuvent également être consultés dans la section Jeunesse de notre site.



ZONE JEUNESSE

RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2020-2021 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022

ORIENTATION

1

Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à la réduction de l'élimination des matières organiques

OBJECTIF 1.1 Augmenter la desserte de collecte des matières organiques (MO)

Indicateur de performance

Pourcentage des organismes municipaux ayant implanté une collecte des matières organiques

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES	30 %	40 %	50 %	60 %
RÉSULTATS	29 % Non atteinte	38 % Non atteinte	48 % Non atteinte	60 % Atteinte

Ce sont 664 municipalités qui ont implanté une collecte des matières organiques ou une approche de gestion par compostage domestique ou communautaire sur leur territoire en date du 31 mars 2021. Ce qui se traduit en une hausse remarquable de 12 points de pourcentage pour la dernière année. Avec le déploiement de la Stratégie de valorisation de la matière organique et la mise en œuvre de programmes et d'actions de communication, il est clair que ce résultat augmentera de façon significative dans les prochaines années.

OBJECTIF 1.2 Favoriser l'acceptabilité sociale du tri à la source

Indicateur de performance

Pourcentage des ménages desservis qui considèrent que la récupération des MO est une tâche facile

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES				
RÉSULTATS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Cible fixée pour 2021-2022.

L'étude comportementale citoyenne, qui permettra de mesurer l'atteinte de la cible fixée pour 2021-2022, a été commencée à l'automne 2020 et se terminera à l'été 2021. Elle permettra de mesurer l'atteinte de la cible fixée.



OBJECTIF 1.3

Développer des débouchés pour les composts, digestats et autres matières résiduelles fertilisantes (MRF)

Indicateur de performance

Pourcentage des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES				92 %
RÉSULTATS	S.O.	99 % en 2018	S.O.	S.O.

La cible fixée pour 2020-2021 a été reportée à l'année 2021-2022, car le prochain Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec portera sur l'année 2021 au lieu de l'année 2020 (report en lien avec la situation de la COVID-19).



OBJECTIF 1.4

Réduire le gaspillage alimentaire

Indicateur de performance

Nombre d'initiatives mises en œuvre

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES	1 par année	1 par année	1 par année	1 par année
RÉSULTATS	1 initiative Atteinte	2 initiatives Atteinte	4 initiatives Atteinte	9 initiatives Atteinte

Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès du grand public et des parties prenantes se sont poursuivies, tout comme les partenariats grand public, dont ceux avec J'aime manger, pas gaspiller et Ricardo Media, ainsi que ceux développés avec l'industrie.



OBJECTIF 1.5

Augmenter le recyclage des matières organiques

Indicateur de performance

Taux de recyclage global des MO (tous les secteurs excluant l'agroalimentaire)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES				50 %
RÉSULTATS	S.O.	27 % en 2018	S.O.	S.O.

La cible fixée pour 2020-2021 a été reportée à l'année 2021-2022, car le prochain Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec portera sur l'année 2021 au lieu de l'année 2020 (report en lien avec la situation de la COVID-19).

Toutefois, des données provenant de la caractérisation à l'élimination 2019-2020, réalisée par RECYC-QUÉBEC, indique que la proportion de matières organiques dans les quantités éliminées est de 30,1 %, en baisse importante depuis 2011 (43,3 %).

ORIENTATION

2

Soutenir les industries, commerces et institutions (ICI) dans leur gestion des matières résiduelles (GMR)



OBJECTIF 2.1

Stimuler l'adoption de pratiques de gestion des matières résiduelles exemplaires

Indicateur de performance

Proportion d'attestés au programme ICI on recycle + atteignant le plus haut niveau de performance

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES	7 %	8 %	10 %	12 %
RÉSULTATS	25,91 % Atteinte	8,51 % Atteinte	7,54 % (nouveau programme : 19 sur 252) Non atteinte	6,54 % (nouveau programme : 7 sur 107) Non atteinte

Le contexte de la pandémie a eu des impacts majeurs pour plusieurs entreprises sur le plan économique et sur la disponibilité des ressources. Cela a mené à la fermeture de certaines entreprises alors que d'autres ont dû revoir leurs priorités.

Aussi, comme l'attestation au niveau Élite, soit le plus haut niveau de performance du programme, requiert des exigences beaucoup plus élevées (ex. : caractérisation des matières résiduelles), de nombreuses entreprises ont reporté ou ralenti leur démarche, ce qui a eu comme effet de réduire le nombre d'attestés à ce niveau.



OBJECTIF 2.2

Augmenter la valorisation des résidus du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Indicateur de performance

Proportion des résidus de CRD triée et valorisée

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES				65 %
RÉSULTATS	S.O.	53 % en 2018	S.O.	S.O.

La cible fixée pour 2020-2021 a été reportée à l'année 2021-2022, car le prochain Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec portera sur l'année 2021 au lieu de l'année 2020 (report en lien avec la situation de la COVID-19).

ORIENTATION

3

Accroître le recyclage de contenants de boissons en fin de vie



OBJECTIF 3.1

Augmenter le taux de récupération émanant du système de consigne publique

Indicateur de performance

Taux de récupération de la consigne publique

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES	67 %	68 %	70 %	72 %
RÉSULTATS	69,6 % en 2017 Atteinte	68,5 % en 2018 Atteinte	69,2 % Non atteinte	64,2 % Non atteinte

Dans le contexte de la pandémie, les activités de retour des contenants consignés chez les détaillants ont été ralenties pendant les premières semaines du confinement au printemps 2020. Les installations et les procédures permettant de recevoir les contenants consignés ont été revues afin de s'assurer du respect des règles de distanciation sociale en vigueur. Cette situation exceptionnelle a entraîné un taux de retour annuel moins élevé que pour les années précédentes.

* Les statistiques sont calculées par année civile (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre).



OBJECTIF 3.2

Augmenter la proportion de contenants consignés recyclés au Québec

Indicateur de performance

Proportion de contenants consignés recyclés au Québec

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES	30 %	32 %	35 %	40 %
RÉSULTATS	14 % Non atteinte	14 % Non atteinte	13 % Non atteinte	12 % Non atteinte

La grande majorité des contenants consignés dans le système actuel étant des canettes d'aluminium recyclées dans un marché limitrophe, soit les États-Unis, la cible pour cet indicateur n'a pas été atteinte en 2020-2021. À cet égard, la modernisation du système de consigne annoncée en janvier 2020 permettra de consolider le recyclage local de la matière (ex. : cartons multicouches, bouteilles de verre, etc.), entre autres grâce à des programmes d'aide financière mis en place par RECYC-QUÉBEC, dont le Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec.

ORIENTATION

4

Devenir la référence en GMR



OBJECTIF 4.1

Offrir des services adaptés aux besoins pour les ICI

Indicateur de performance

Taux de satisfaction des ICI concernant les services offerts

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES	70 %	70 %	70 %	75 %
RÉSULTATS	73 % Atteinte	— Non disponible	73 % Atteinte	94 % Atteinte

Au total, 94 % des 260 répondants au sondage ayant eu recours aux services de RECYC-QUÉBEC en 2020-2021 se sont montrés très satisfaits (27 %) ou satisfaits (67 %). Les suggestions proposées par les répondants permettront de mieux cibler les pistes d'amélioration et les actions à prendre pour les années à venir, afin de maintenir ce taux de satisfaction.



OBJECTIF 4.2

Offrir des services adaptés aux besoins pour les municipalités

Indicateur de performance

Taux de satisfaction des municipalités concernant les services offerts

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES	70 %	70 %	70 %	75 %
RÉSULTATS	S.O.	S.O.	94 % Atteinte	93 % Atteinte

Sur les 113 organismes municipaux ayant répondu au sondage en vue de mesurer la satisfaction de l'offre de services de RECYC-QUÉBEC, 93 % ont indiqué être très satisfaits ou satisfaits. Les suggestions proposées par les répondants permettront de mieux cibler les pistes d'amélioration et les actions à prendre pour les années à venir, afin de maintenir ce taux de satisfaction.



OBJECTIF 4.3

Améliorer la gestion des pneus hors d'usage

Indicateur de performance

Pourcentage de pneus acheminés au remoulage et au recyclage

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES	90 %	91 %	92 %	93 %
RÉSULTATS	75,4 % en 2017 Non atteinte	91 % en 2018 Atteinte	88 % en 2019 Non atteinte	81 % en 2020 Non atteinte

En 2020, un centre de traitement par recyclage a connu un ralentissement de ses activités pendant plus d'un trimestre. De plus, le contexte de la pandémie a ralenti les ventes d'autres recycleurs, entraînant du même coup une diminution du traitement de la matière.

* Les statistiques sont calculées par année civile (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre).



OBJECTIF 4.4

Mettre en œuvre des initiatives visant la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles au Québec

Indicateur de performance

Nombre d'initiatives mises en place

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES	1 par année	1 par année	1 par année	1 par année
RÉSULTATS	4 initiatives Atteinte	5 initiatives Atteinte	5 initiatives Atteinte	7 initiatives Atteinte

Le soutien financier pour permettre la réalisation de projets visant la prévention et la réduction à la source s'est poursuivi. Le fort positionnement de RECYC-QUÉBEC en économie circulaire a quant à lui contribué à sa participation à de nombreux événements, ainsi qu'à la mise en place de partenariats qui ont permis de dépasser la cible.



OBJECTIF 4.5

Contribuer à la réduction des quantités éliminées

Indicateur de performance

Quantité de matières éliminées par habitant

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES	700 kg/hab.	700 kg/hab.	700 kg/hab.	675 kg/hab.
RÉSULTATS	710 kg/hab. ^R en 2017 Non atteinte	696 kg/hab. ^R en 2018 Atteinte	724 kg/hab. ^R en 2019 Non atteinte	710 kg/hab. ^P en 2020 Non atteinte

^R révisé

^P provisoire

Le résultat pour l'année 2020-2021 est provisoire. Le résultat révisé sera indiqué dans le rapport annuel 2021-2022.

ORIENTATION

5

Optimiser la visibilité de RECYC-QUÉBEC



OBJECTIF 5.1

Informier davantage les citoyens sur quoi faire avec les matières ou produits dont ils veulent se départir

Indicateur de performance

Taux d'utilisateurs actifs de l'application mobile Ça va où?

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CIBLES	20 %	20 %	23 %	25 %
RÉSULTATS	S.O.*	20 % Atteinte	24 % Atteinte	19 % Non atteinte

Le contexte sans précédent de pandémie a eu un fort impact sur la baisse du taux d'utilisation active de l'application. D'abord, la suspension des campagnes de communication gouvernementales autres que celles liées à la COVID-19 lors du premier trimestre de 2020 a mis sur pause la promotion de l'application Ça va où?. De la même façon, l'annulation d'événements commandités et d'éléments de visibilité de l'application a également nui à la notoriété et au taux d'utilisation de celle-ci.

* L'application mobile a été lancée le 9 avril 2018.

GOUVERNANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	29
RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	31
RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS	33
SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	33
CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	34
REDDITION	38
CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE	42

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



COMPOSITION

Le conseil d'administration est composé de onze membres nommés par le gouvernement du Québec, dont la présidente du conseil et la présidente-directrice générale.

Les administrateurs sont désignés pour un mandat d'au plus quatre ans et la présidente du conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans. Les membres du conseil exercent leur fonction à temps partiel et à titre gracieux à l'exception de la présidente-directrice générale qui est rémunérée dans le cadre de ses fonctions.

Le contexte dans lequel œuvre RECYC-QUÉBEC requière que ses membres aient des compétences pertinentes et diversifiées. Le document « Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration » de RECYC-QUÉBEC a été révisé au cours de la dernière année. Il permet à la Société de fournir au gouvernement des orientations pour la nomination de nouveaux membres. Le document « Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration » est disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

MANDAT

Le conseil administre les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et diverses autres lois applicables. Le conseil d'administration est en appui à la direction pour la livraison de mandats stratégiques confiés par le ministre ou identifiés prioritaires dans le cadre des objets de la Société. Le conseil approuve le plan stratégique, le budget annuel d'exploitation, les états financiers et le rapport annuel d'activités de la Société, en plus de nommer ses dirigeants. Il veille au respect des règles énoncées dans le code de déontologie des administrateurs et des dirigeants. Dans l'accomplissement de son rôle, le conseil confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent – le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines et aux comités ad hoc qu'il crée au besoin. À la suite de chaque réunion, les présidents des comités font rapport au conseil de leurs activités.

RÉUNION

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de réunions. Des réunions spéciales s'ajoutent, au besoin, durant l'année. Un huis clos sans la présence des membres de la direction est prévu systématiquement à l'ordre du jour de chacune des réunions du conseil d'administration. Au cours de l'année 2020-2021, le conseil d'administration a tenu huit séances régulières et une séance spéciale. Les comités, quant à eux, ont tenu vingt-neuf séances régulières et une séance spéciale. Compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie, toutes les réunions du conseil d'administration se sont tenues en mode virtuel.

Considérant la nature du mandat, de la mission et des activités de RECYC-QUÉBEC, les réunions du conseil d'administration se déroulent selon une formule « sans papier » depuis 2014. Enfin, au mois de juin 2020, RECYC-QUÉBEC a délaissé le mode de signature manuscrit traditionnel au profit d'une solution de signature numérique. Ce nouveau mode de signature est depuis utilisé dans tous les processus contractuels et corporatifs de RECYC-QUÉBEC.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors des prévisions budgétaires annuelles, un budget est attribué au fonctionnement du conseil d'administration. Celui-ci peut être utilisé, entre autres, pour le remboursement des frais de séjour et de déplacement des administrateurs, des frais de formation ou, lorsque requis, afin de permettre au conseil d'administration ou à l'un de ses comités de faire appel à des consultants externes.

Formations reçues par les administrateurs en 2020-2021

	Formations individuelles					Formations de groupe, conférences, colloques	
	CAS ¹ (pour l'obtention du titre ASC ²) Total de 120 heures / 3 jours pour chaque module					Présentation sur l'éco fiscalité du 25 août 2020 (1 heure) (Paul Lanoie et Justin Leroux)	Colloque du Réseau Environnement (4 et 5 novembre 2020)
	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5		
Patrice Clerc	X						
Michel Delisle						X	
Bertrand Derome						X	
Léo Fradette	X					X	X
Sonia Gagné ²						X	
Hélène Gignac	X					X	
Michel Giroux							
Jeanne Hardy						X	
Karine Joizil ²						X	
Monique Laberge						X	X
Valérie Racine ²						X	

1. Collège des administrateurs de sociétés

2. Administrateur de sociétés certifié

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Il voit à ce que soient élaborés ou mis à jour les règles de gouvernance de la Société, les codes de déontologie applicables aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés, les profils de compétence et d'expérience des administrateurs, les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du conseil, ainsi que le programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration. Il effectue l'évaluation du conseil, veille au respect des règles énoncées dans le code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société qui découlent notamment du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs.

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année financière. La présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité de gouvernance et d'éthique présidé par monsieur Michel Giroux.

Au cours de l'année financière, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment :

- recommandé au conseil d'administration l'approbation du code d'éthique et de déontologie des employés;
- procédé à la révision de la grille d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de la grille d'auto-évaluation des membres du conseil d'administration;
- recommandé au conseil d'administration la formalisation et bonification des procédures de prise en compte des principes de développement durable;
- pris connaissance de l'analyse des résultats de RECYC-QUÉBEC relativement au rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) intitulé : « La gouvernance des sociétés d'État québécoises en 2019 » et a proposé au conseil d'administration certains ajustements relatifs à la diffusion de l'information touchant la gouvernance;
- recommandé au conseil d'administration d'approuver le Décret concernant l'octroi de contrats de transport et d'aide financière dans le cadre du Programme québécois de pneus hors d'usage 2021-2026;
- procédé à la révision des profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification a pour fonction de s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la Société et d'en faire la recommandation au conseil pour approbation. Il s'assure que les pratiques comptables sont conformes et efficaces. Le comité supervise la planification des activités de vérification interne et veille à la mise en place d'un plan d'optimisation des contrôles et des ressources, notamment en ce qui a trait au financement des programmes gérés par la Société, et s'assure que les mécanismes de contrôle sont adéquats.

Au courant de l'année, il a participé à la révision annuelle de la politique de placement, a rencontré l'auditeur externe de la Société, le Vérificateur général du Québec, aux fins de la planification de l'audit annuel et de la réception des résultats de celui-ci. Il a aussi rencontré le vérificateur interne de la Société, a examiné le processus de gestion des risques ainsi que le plan de vérification interne et a pris connaissance des résultats des différents audits internes menés en cours d'année. Il a analysé puis recommandé l'adoption du budget annuel de l'exercice. Il a pris connaissance des responsabilités de la Société par rapport aux mesures de contrôle des dépenses et des effectifs et s'est assuré du respect de ces obligations. Il effectue un suivi eu égard à la situation du portefeuille et la gestion contractuelle.

Le comité est présidé par monsieur Michel Delisle. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le comité de vérification a tenu cinq réunions. La présidente-directrice générale, le vice-président Gestion financière, la directrice Gestion financière et conformité, le vérificateur interne et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité de vérification.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines est responsable des politiques relatives aux ressources humaines ainsi que des normes et barèmes qui s'appliquent aux dirigeants et aux employés.

Le comité est présidé par madame Monique Laberge. Il s'est réuni à cinq reprises afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation. La présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale, la directrice Développement organisationnel et ressources humaines et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité des ressources humaines.

Au courant de l'année 2020-2021, le comité s'est principalement penché sur l'évolution des ressources humaines et des impacts sur la productivité et l'atteinte des objectifs en rapport avec la situation particulière reliée à la pandémie de Covid-19. Ainsi, le comité :

- a discuté du plan de relève des dirigeants;
- s'est assuré d'un protocole de reprise des activités lors du retour à la normale (suivant la pandémie);
- a revu les indicateurs de performance en matière de ressources humaines;
- s'est assuré de l'actualisation de la politique de télétravail.

COMITÉ AD HOC DE LIAISON AVEC LE MINISTRE

Le comité ad hoc de liaison avec le ministre a été constitué lors de la séance du conseil d'administration du 16 avril 2020. Le mandat du comité vise à alimenter et structurer la réflexion par rapport au rôle et responsabilités de RECYC-QUÉBEC. Le fruit de ces réflexions est par la suite partagé au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au cours de rencontres bi-annuelles.

Le président de ce comité ad hoc est monsieur Bertrand Derome. Neuf séances ordinaires se sont tenues au cours de l'année 2020-2021. Les personnes invitées à ces séances ont été la présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil.

COMITÉ AD HOC TARIF ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC (ÉEQ) ET DÉMARCHE D'ÉCO-MODULATION

Ce comité ad hoc a été constitué lors de la séance du conseil d'administration du 28 janvier 2021. Le mandat du comité consiste à s'assurer de la prise en compte de mesures d'éco-modulation lors de l'élaboration du tarif proposé par Éco Entreprises Québec. Le président de ce comité ad hoc est monsieur Léo Fradette. Deux séances se sont tenues au cours de l'année 2020-2021. Les personnes invitées à ces séances ont été la présidente-directrice générale, la vice-présidente Performance des opérations, la secrétaire du conseil ainsi que trois représentants d'Éco Entreprises Québec.

COMITÉ AD HOC PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PQGMR)

Le comité ad hoc plan d'action de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles a été constitué en 2017. Le mandat du comité consiste à effectuer le suivi du plan d'action gouvernemental.

La présidente de ce comité ad hoc est madame Hélène Gignac. Deux séances se sont tenues au cours de l'année 2020-2021. Les personnes invitées à ces séances ont été la présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale, la vice-présidente Performance des opérations et la secrétaire du conseil.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021



	Conseil		Comités du conseil											
			Comité de vérification		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité des ressources humaines		Comité ad hoc Plan d'action		Comité ad hoc de liaison avec le ministre		Comité ad hoc Tarif ÉEQ et démarche d'écocomodulation	
	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences
Karine Joizil, présidente du conseil	9	9	5	4	5	3	5	5	2	1	9	5	2	2
Sonia Gagné	9	9	5	5	5	5	5	5	2	1	9	9	2	2
Michel Giroux	9	8	-	-	5	5	-	-	2	1	-	-	-	-
Patrice Clerc	9	6	-	-	-	-	-	-	2	1	-	-	-	-
Michel Delisle	9	8	5	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bertrand Derome	9	9	-	-	5	5	5	5	-	-	9	9	2	2
Léo Fradette	9	9	5	4	-	-	-	-	2	2	9	9	2	2
Hélène Gignac	9	9	-	-	-	-	-	-	2	2	9	8	2	2
Jeanne Hardy	9	9	5	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monique Laberge	9	9	-	-	5	5	5	5	2	2	9	9	-	-
Valérie Racine	9	9	-	-	-	-	5	5	-	-	-	-	-	-

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021



	Salaire annuel de base ¹	Autres avantages ²
Sonia Gagné	169 910,00 \$	2 334,07 \$
Stéphane Devernal	141 854,93 \$	1 139,05 \$
Sophie Langlois-Blouin	139 545,03 \$	1 939,96 \$
Michelle Lachance	129 706,93 \$	774,07 \$
Marie-Joëlle Rivard	126 154,96 \$	1 889,57 \$

1. Salaire de base du poste occupé au 31 mars 2021.

2. Contribution de l'employeur aux régimes d'assurance, aux cotisations professionnelles, aux stationnements et aux autres avantages.

CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e KARINE JOIZIL

- Présidente du conseil
- Nomination au conseil : **20 avril 2016**
- Échéance de mandat : **19 avril 2021**
- Membre du comité de vérification, du comité ad hoc de liaison avec le ministre et du comité ad hoc Tarif ÉEQ et démarche d'éco-modulation
- Statut : **administratrice indépendante**
- Région administrative du lieu de résidence : **Lanaudière**

M^e Karine Joizil est membre du Barreau du Québec depuis 2001 et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en administration publique. Ses domaines de spécialité sont le droit public, le droit de la santé, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, le droit des sociétés et le droit commercial, la propriété intellectuelle et les actions collectives. Elle a été à plusieurs reprises conférencière et chargée de cours à l'École du Barreau du Québec. Après avoir exercé au sein de grands cabinets de Montréal, elle s'est jointe au cabinet McCarthy Tétrault. Parallèlement, elle s'engage activement dans sa communauté. Elle a reçu le prix Jeune leader politiquement engagé de la Jeune chambre de commerce haïtienne, le prix de l'avocate de l'année dans la catégorie Litige civil et commercial de l'Association du Jeune Barreau de Montréal et elle a été en 2007 lauréate du Mois de l'histoire des Noirs. Elle siège également sur le conseil d'administration de la Fondation Serge Marcil et de Équitas.

SONIA GAGNÉ, ASC

- Présidente-directrice générale
- Nomination au conseil : **28 mars 2018**
- Échéance de mandat : **27 mars 2023**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Sonia Gagné a été nommée présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC en janvier 2018. Elle occupait précédemment le poste de vice-présidente Performance des opérations depuis 2016. À ce titre, elle a notamment veillé à l'amélioration continue des opérations et du service à la clientèle en plus de jouer un rôle clé dans le positionnement de la Société comme véritable incontournable en gestion des matières résiduelles au Québec. De 2012 à 2015, elle a assuré différents mandats pour la société d'État, en tant que conseillère senior en développement organisationnel.

Avant d'entrer chez RECYC-QUÉBEC, madame Gagné a cumulé une riche expérience de plus de 25 ans comme consultante en optimisation de processus d'affaires, en formation et en animation, tant au Québec qu'à l'étranger, auprès d'organisations privées et publiques. Elle a également été chargée de cours à l'École de technologie supérieure (ÉTS).

Au fil de sa carrière, madame Gagné a su développer de hautes compétences en matière de concertation et de mobilisation de différents acteurs autour d'ambitions communes, en favorisant une approche qui intègre les processus et les aspects humains.

Madame Gagné est titulaire d'un baccalauréat en psychosociologie de l'UQAM. En 2020, elle a obtenu la désignation d'administratrice de sociétés certifiée (ASC), la certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de l'Université Laval.

En plus de son rôle à la barre de RECYC-QUÉBEC, elle s'implique également à titre de membre du conseil d'administration de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR) et du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD). Elle a aussi siégé au conseil de l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP) de 2017 à 2019.

M^e MICHEL GIROUX

- Vice-président du conseil
- Nomination au conseil : **29 mai 2013**
- Renouvellement : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Président du comité de gouvernance et d'éthique
- Membre du comité ad hoc Plan d'action et du comité ad hoc Planification stratégique
- Statut : **administrateur indépendant**
- Région administrative du lieu de résidence : **Capitale-Nationale**

M^e Michel Giroux a été membre du Barreau du Québec de 1972 à 2016. Il a exercé dans différents cabinets privés. Le 1^{er} avril 2016, il a pris sa retraite de la pratique du droit. Il a été médiateur civil et commercial et avocat-enquêteur dans le cadre de plaintes pour harcèlement en milieu de travail. M^e Giroux a été maire de la municipalité de Lac-Beauport, dans la région de la Capitale-Nationale, de 1987 à 2009, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier de 1994 à 2009 et membre du comité exécutif et du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec de 2004 à 2009. Au cours de sa carrière, il a occupé divers postes d'administrateur : administrateur et vice-président de la Fédération des municipalités du Québec, administrateur et secrétaire-trésorier de La Mutuelle des municipalités du Québec (2003 à 2009) et administrateur de la Société de la faune et des parcs du Québec, du Musée national des beaux-arts du Québec, de l'Orchestre symphonique de Québec et de la Caisse Desjardins des Laurentides. Il est actuellement membre du comité d'indemnisation relevant du conseil d'administration de La Mutuelle des municipalités du Québec. Il travaille également en développement immobilier de villégiature dans la région de la Mauricie.

PATRICE CLERC

- Nomination au conseil : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Membre du comité ad hoc Plan d'action
- Statut : **administrateur indépendant**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Monsieur Patrice Clerc œuvre dans le domaine du recyclage et de la récupération au Québec depuis plus de quinze ans. Comme directeur de l'approvisionnement pour Cascades Récupération, il a développé de puissants liens avec l'industrie, aussi bien du côté des centres de tri et des recycleurs que des transformateurs. Membre de plusieurs comités de gestion des matières résiduelles, il est connu pour son franc parlé, sa détermination et son sens de l'humour. Actuellement à la direction d'une PME de Laval œuvrant dans le recyclage, il continue de croire à des solutions simples, efficaces et réalistes pour donner ses lettres de noblesse à l'industrie du recyclage.

MICHEL DELISLE, CPA, CA, MBA

- Nomination au conseil : **29 mai 2013**
- Renouvellement : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Président du comité de vérification
- Statut : **administrateur indépendant**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Monsieur Michel Delisle est comptable agréé et titulaire d'une maîtrise de la London Business School. Il cumule plus d'une vingtaine d'années d'expérience dans les secteurs de la finance d'entreprise et de la gestion intégrée des risques. Cadre au sein de l'équipe de gestion d'une importante institution financière au Québec pendant 12 ans, monsieur Delisle possède une expérience professionnelle qui couvre le financement d'entreprises, l'encadrement des risques de crédit et opérationnels, la divulgation et la gouvernance financières, la gestion de projets et la planification stratégique. Pendant près de quatre ans chez Finance Montréal, il a œuvré à l'essor du secteur des services financiers au Québec et au développement des relations avec la Chine. Il a également été chef des finances du Groupe Point Zero Benisti et assume maintenant ce rôle chez Harmonia World Inc. Il a aussi siégé à plusieurs conseils d'administration et demeure actif à ce titre auprès de la Fondation du Collège de Maisonneuve.

BERTRAND DEROME

- Nomination au conseil : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Président du comité ad hoc de liaison avec le ministre
- Membre du comité des ressources humaines, du comité de gouvernance et d'éthique et du comité ad hoc Tarif ÉEQ et démarche d'éco-modulation
- Statut : **administrateur indépendant**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Gestionnaire et conseiller en gestion de l'innovation et développement durable diplômé de l'École de design industriel de l'Université de Montréal, monsieur Bertrand Derome est aujourd'hui directeur général de la WDO, l'Organisation mondiale de design, après avoir dirigé l'Institut de développement de produits (IDP) durant sept ans, organisme qu'il a joint en 2006 à titre de conseiller en écoconception. Membre de l'Association des designers industriels du Québec (ADIQ), conférencier et formateur aguerri, monsieur Derome met son expérience et sa passion au service des changements qui sont nécessaires à l'émergence d'une société plus responsable.

LÉO FRADETTE

- Nomination au conseil : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Président du comité ad-hoc Tarif ÉEQ et démarche d'éco-modulation
- Membre du comité de vérification, du comité ad hoc Plan d'action, du comité ad hoc de liaison avec le ministre
- Statut : **administrateur indépendant**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Expert et conseiller en gestion des matières résiduelles, monsieur Léo Fradette est un acteur de premier niveau depuis une trentaine d'années dans l'implantation de politiques environnementales auprès des organisations publiques et privées au Québec. Titulaire d'une maîtrise en gestion urbaine, monsieur Fradette a initié des tables de concertation avec l'industrie et participé à l'élaboration de la Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec, à titre de vice-président, développement des marchés et technologies à la société RECYC-QUÉBEC, et ce, durant une dizaine d'années. Monsieur Fradette souhaite aujourd'hui apporter son expérience et ses connaissances au déploiement de l'expertise québécoise en gestion des matières résiduelles ainsi que contribuer à l'émergence de nouveaux comportements de plus en plus nécessaires à une société contemporaine comme la nôtre.

HÉLÈNE GIGNAC

- Nomination au conseil : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Présidente du comité ad hoc Plan d'action
- Membre du comité ad hoc de liaison avec le ministre et du comité ad hoc Tarif ÉEQ et démarche d'éco-modulation
- Statut : **administratrice non-indépendante**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Détentrice d'une maîtrise en Science politique de l'Université de Montréal, madame Hélène Gignac oeuvre dans le domaine de l'environnement depuis plus de 30 ans. À titre de consultante en environnement, elle a travaillé à la reconnaissance du Lac-Saint-Pierre comme réserve mondiale de l'UNESCO et au déploiement de l'écologie industrielle au Québec à travers le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), un centre collégial associé au Cégep de Sorel-Tracy qu'elle a dirigé pendant près de 18 ans.

Elle a obtenu de nombreux prix soulignant l'excellence de son travail. Ainsi, en 2001, elle a été couronnée Intervenante de l'année au Gala du mérite économique de Sorel-Tracy pour son implication dans la démarche de reconnaissance de la région du Lac-Saint-Pierre comme réserve de la biosphère de l'UNESCO et en avril 2013 comme initiatrice de la nouvelle Technopole en écologie industrielle de Sorel-Tracy.

Elle a siégé de 2010 à 2013 sur le Comité ministériel sur la Stratégie de recherche et d'innovation ainsi que, de 2014 à 2016, comme membre du Comité aviseur sur les matières résiduelles du ministre de l'Environnement, du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Madame Gignac est également présidente du Comité Écologie industrielle et Économie circulaire du Conseil patronal de l'Environnement du Québec.

M^e JEANNE HARDY

- Nomination au conseil : **12 octobre 2016**
- Échéance de mandat : **11 octobre 2020**
- Membre du comité de vérification
- Statut : **administratrice indépendante**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

M^e Jeanne Hardy est membre du Barreau du Québec et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en common law. Après avoir dirigé un organisme sans but lucratif regroupant les plus grands festivals montréalais, elle s'est jointe à l'équipe d'Evenko, le plus important promoteur indépendant de spectacles au Canada. À ce titre, M^e Hardy a participé à définir les orientations stratégiques et à faire croître le portfolio de l'entreprise. Elle a également participé à l'obtention de la certification ISO 20121 pour les événements écoresponsables pour deux festivals majeurs de l'entreprise, qui devenaient ainsi les premiers festivals en Amérique du Nord à obtenir une telle certification. Depuis 2021, M^e Hardy s'est jointe à Rodeo FX, où elle œuvre à l'implantation d'une structure de gestion de la performance.

MONIQUE LABERGE

- Nomination au conseil : **16 janvier 2007**
- Renouvellement : **29 mai 2013**
- Échéance de mandat : **28 mai 2016**
- Présidente du comité des ressources humaines
- Présidente du comité ad hoc Plan d'action et du comité ad hoc de liaison avec le ministre
- Membre du comité de gouvernance et d'éthique, du comité ad hoc Plan d'action et du comité ad hoc de liaison avec le ministre
- Statut : **administratrice indépendante**
- Région administrative du lieu de résidence : **Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Madame Monique Laberge est retraitée de l'enseignement. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire de la Jonquière jusqu'à sa retraite. Elle est membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du Réseau de l'action bénévole du Québec, de l'Organisme de bassin versant du Saguenay et du Comité de bassin versant du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables.

VALÉRIE RACINE, ASC, CRHA, MBA

- Nomination au conseil : **29 mai 2013**
- Renouvellement du mandat : **21 août 2019**
- Échéance de mandat : **20 août 2023**
- Membre du comité des ressources humaines
- Statut : **administratrice indépendante**
- Région administrative du lieu de résidence : **Montréal**

Provenant du domaine des ressources humaines, madame Valérie Racine œuvre en stratégie organisationnelle depuis une vingtaine d'années. Elle a travaillé au sein d'organisations privées, parapubliques et communautaires et a effectué deux missions humanitaires à l'étranger. Conseillère stratégique au Bureau de la présidence d'une grande institution financière, elle contribue à son essor par l'élaboration de positionnements, de stratégies et d'approches concernant des enjeux de transformation, notamment l'évolution de la gouvernance au sein d'une coopérative, et par la création d'une culture organisationnelle orientée vers l'expérience client. Elle a notamment été responsable des stratégies de développement des leaders (gestionnaires et administrateurs de sociétés) favorisant de nouvelles façons de penser et d'agir selon des modes d'apprentissage collectifs et innovateurs. Elle s'implique auprès de différents groupes souhaitant faire évoluer le monde du travail par la diversité et l'innovation. Madame Racine est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et est administratrice de société certifiée.



ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société québécoise de récupération et de recyclage respecte la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) à laquelle elle est assujettie.

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, la Société a reçu treize demandes d'accès à ses documents. Douze de ces demandes ont été traitées au cours de l'année financière visée.

Sur ces douze demandes, six ont été traitées dans le délai de 20 jours imparti par la Loi, une a été traitée dans un délai de 21 à 30 jours, trois ont été traitées dans un délai de 31 jours et plus et deux ont fait l'objet d'un désistement.

De ces douze demandes :

- quatre ont été acceptées entièrement;
- deux ont été partiellement acceptées en vertu des articles 23, 24, 25, 27, 34, 35, 37, 39, 49 et 56;
- deux ont été refusées en vertu des articles 15, 23, 24, 25 et 49;
- deux ont fait l'objet d'un désistement puisqu'il s'agissait de demandes de renseignements;
- une a été référée à un organisme public;
- une a été refusée car aucun document visé par la demande n'était détenu.

Renseignements complémentaires :

- aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information;
- aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables.

Depuis le 1^{er} avril 2015, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société rend accessibles sur son site Internet les documents transmis en réponse à une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents, sauf dans les cas d'exceptions prévues par le Règlement.

Entre autres documents, on y trouve également l'organigramme, les renseignements relatifs aux baux d'espaces occupés par RECYC-QUÉBEC, le plan de classification de ses documents, une description des services offerts incluant les différents programmes qu'elle administre, ainsi que des lois, règlements, codes de déontologie (des administrateurs et des employés de RECYC-QUÉBEC), directives et politiques. Plusieurs études et rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte et considérés comme d'intérêt public s'y trouvent également.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics a été adoptée par l'Assemblée nationale et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Elle enjoint notamment les organismes publics, dont RECYC-QUÉBEC, à mettre en place un processus confidentiel visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles de la part d'employés.

À cet effet, une procédure a été adoptée par le comité de direction le 28 août 2017. RECYC-QUÉBEC a mis en place des modes de communication pour que tout employé puisse effectuer une divulgation de façon confidentielle et même de façon anonyme. Aucune divulgation n'a été reçue à ce jour.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, RECYC-QUÉBEC a adopté une Politique linguistique. Cette politique a été mise à jour en 2019 et approuvée par l'Office québécois de la langue française.

RECYC-QUÉBEC se conforme aux exigences de la Charte de la langue française et à sa Politique linguistique, qui établissent le français comme la langue de travail quotidienne pour tous ses employés. Ladite politique est disponible sur le site Web de RECYC-QUÉBEC.

Le 23 mars 2021, le comité permanent de la Politique linguistique de RECYC-QUÉBEC a tenu une réunion annuelle afin de faire le point sur les tâches du comité et sur la situation actuelle de l'organisation en matière d'utilisation de la langue française.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

RECYC-QUÉBEC fait état des heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, par catégorie d'emploi :

Catégories	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées
Personnel d'encadrement	21 602	-	21 602
Personnel professionnel	84 572	339	84 911
Personnel de bureau, technicien et assimilé	33 629	57	33 686
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	-	-	-
Étudiants et stagiaires	-	-	-
Total des heures	139 803	396	140 199

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise par de meilleures pratiques tarifaires à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et pour s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens. Les ministères et organismes sont donc tenus de faire une reddition de comptes de leurs pratiques tarifaires dans leur rapport annuel de gestion.

Uniquement quelques tarifs applicables aux activités et services offerts par RECYC-QUÉBEC sont réglementés, notamment les tarifs des programmes portant sur les droits spécifiques des pneus neufs, le régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective, le système de consignation des contenants à remplissage unique, la récupération et la valorisation de produits par les entreprises ainsi que les attestations ICI on recycle +.

RECYC-QUÉBEC détermine ses tarifs selon les coûts totaux de prestation de services afin d'atteindre l'autofinancement. La tarification doit également tenir compte de la capacité de paiement de l'industrie et des tarifs fixés par la réglementation.

Niveau de financement global des services de RECYC-QUÉBEC (en milliers de \$)

Programmes tarifés	2020-2021 Réel		Niveau de financement atteint	Niveau de financement visé
	Revenus	Coûts		
Droits spécifiques sur les pneus neufs	28 956,5	28 956,5	100 %	100 %
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	3 461,2	3 461,2	100 %	100 %
Consignation des contenants à remplissage unique ¹	6 693,4	s.o.	s.o.	s.o.
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	19,8	21,5	92 %	100 %
Attestations ICI on recycle +	45,2	454,7	10 %	20 %
Total des programmes tarifés	39 176,1	32 893,9	s.o.	s.o.

1. En vertu de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, lorsque des revenus sur consignation sont supérieurs aux coûts des opérations de consignation, une part de ce surplus est versée au fonds d'investissement de RECYC-QUÉBEC et l'autre part est retournée aux embouteilleurs et brasseurs. Les revenus sur consignation présentés dans le tableau ci-dessus comprennent la part du surplus qui est conservée par RECYC-QUÉBEC.

Mode d'indexation des tarifs

Les tarifs des programmes assujettis, ont été indexés conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière et à la Politique de financement des services publics.

Nom du programme	Règlementation et cadre normatif	Mode de détermination
Droits spécifiques sur les pneus neufs	Titre IV.5 de la Loi sur la Taxe de vente du Québec art. 541,66	Décision administrative
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	Loi sur la qualité de l'environnement LRQ, C. Q-2, art.53.31(2), 53.31(4), 53.31(12). Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.	Marché/autres juridictions
Consignation des contenants à remplissage unique	Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses (LRQ chap. V-5.001). Ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses.	Marché/autres juridictions
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	Loi sur la qualité de l'environnement (par.7 ali. 53,30). Ententes d'agrément selon le Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées et de peinture et l'article 4 du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.	En fonction des coûts
Attestations ICI on recycle +	Cadre normatif, relatif au programme de reconnaissance ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC.	En fonction des coûts

VALEUR DES CONTRATS DE SERVICES DE VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) ET PLUS

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Contrats de services	Nombre	Valeur (avant taxes)
Contrats de services avec une personne morale	13	1 030 541,50 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	0	0,00 \$
Total des contrats de services	13	1 030 541,50 \$

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En 2020-2021, RECYC-QUÉBEC a poursuivi son processus de transformation numérique afin d'optimiser ses services et de s'assurer qu'ils sont en adéquation avec les besoins des utilisateurs. Conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03), voici un tableau faisant état de l'utilisation des sommes consacrées aux ressources informationnelles. Celles-ci sont occasionnées par des investissements visant à accroître l'incidence des ressources informationnelles, notamment en adoptant davantage notre offre numérique à la réalité des citoyens.

À titre d'exemple, dans le cadre du développement et des mises à jour de l'application Ça va où?, les ressources informationnelles de RECYC-QUÉBEC assurent la gestion des serveurs informatiques et des bases de données qui hébergent et alimentent le contenu de l'application. Ces ressources veillent également sur la sécurité des infrastructures informatiques, cruciale au bon fonctionnement de l'organisation et à sa réputation. Enfin, elles jouent un important rôle conseil technique, tant auprès des fournisseurs informatiques qu'auprès des clientèles internes, permettant ainsi à RECYC-QUÉBEC d'améliorer ses outils de diffusion d'information et de gestion de données, et donc, de mieux réaliser son mandat d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de ses publics cibles.

Par ailleurs, pour atteindre l'objectif zéro papier, l'implantation d'une solution de signature électronique a permis d'éviter l'impression de 6 000 feuilles de papier, tout en optimisant l'efficacité du processus contractuel.

INVESTISSEMENTS ET DÉPENSES RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2020-2021

Types d'intervention	Investissements (000\$)	Dépenses (000\$)
Projets ¹	20	78,0
Activités ²	56	688,4
Total des contrats de services	76	766,4

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16,3 de la loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.
2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16,3 de la Loi.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

SECTION 01

DÉFINITIONS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

DÉFINITIONS

- 01** Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :
- a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres ;
 - b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage ;
 - c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société ;
 - d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société ;
 - e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté ;
 - f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier ;
 - g) « Loi » désigne la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;
 - h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :
 - i) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait ;

ii) soit une personne morale et, selon le cas :

- (i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,
 - (ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,
 - (iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa i) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii) ;
- j) « Règlement » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;
 - k) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage (1991) (123 G.O.II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;
 - k) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).

- 02** Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 03** La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.
- 04** Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs ; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 05** L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

SECTION 02

INTERPRÉTATION

- 06** L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas, dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 07** Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.
- 08** Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

SECTION 03

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

- 09** Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société. L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité. Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.
- 10** L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.
- 11** L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
- 12** L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur ; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur ; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
- 13** Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès-verbal.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

- 14** L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêt entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage. Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- 15** L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

- 16** L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.
- 17** L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.
- 18** L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

SECTION 04

DIVULGATION

DÉFINITIONS

- 19** La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :
- a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ; ou
 - b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un ; ou
 - c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou
 - d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

- 20** Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.
- 21** L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :
- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
 - b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
 - c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions ;
 - d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie ;
 - e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil. L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

- 22** Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

SECTION 05

DISPENSES

DÉFINITIONS

23 Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement ;
- c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ;
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

SECTION 06

DISPOSITIONS FINALES

- 24** Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code ; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation. Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
- 25** Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société. Il n'a aucun effet rétroactif. Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.
- 26** Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION	47
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	48
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ	50
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	51
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	52
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	53
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	54

RAPPORT DE LA DIRECTION



Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, présentés ci-joints, ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Sonia Gagné, ASC
Présidente-directrice générale

Stéphane Devernal
Vice-président, gestion financière

Montréal, le 16 septembre 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale



RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Montréal, le 16 septembre 2021

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2021



	2021 Budget	2021 Réal	2020 Réal
REVENUS			
Transferts du gouvernement du Québec			
Droits spécifiques sur les pneus neufs	7 515 407 \$	28 956 476 \$	29 030 523 \$
Subventions du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	27 987 500	3 943 755	2 194 628
Subventions du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)	12 083 919	2 979 692	1 870 508
Consignation des contenants à remplissage unique (note 3)	3 495 400	6 693 387	3 077 470
Contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	5 906 903	3 461 160	5 079 973
Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	70 000	19 814	50 598
Revenus de placements (note 4)	1 390 000	1 786 359	3 438 434
Autres revenus	200 000	45 150	66 452
	58 649 129	47 885 793	44 808 586
CHARGES (note 5)			
Programme des pneus hors d'usage	29 272 353	28 956 476	29 030 523
Gestion des matières résiduelles (note 6)	52 546 563	14 790 758	7 145 076
Systèmes de consignation des contenants	1 379 859	3 546 352	1 434 177
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	5 906 903	3 461 160	5 079 973
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	60 901	21 546	101 689
Autres charges (note 7)	3 192 034	2 935 739	3 609 753
	92 358 613	53 712 031	46 401 191
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(33 709 484)	(5 826 238)	(1 592 605)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	66 316 241	66 316 241	67 908 846
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 18)	32 606 757 \$	60 490 003 \$	66 316 241 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2021



	2021	2020
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	49 107 944 \$	28 591 805 \$
Placements (note 9)	136 578 223	91 852 040
Créances à recevoir (note 10)	9 804 546	6 150 204
Prêt (note 11)	-	2 000 000
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	5 155 933	3 798 670
	200 646 646	132 392 719
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 13)	11 554 813	5 813 450
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants	9 798 377	3 183 112
Revenus reportés (note 14)	98 444 402	44 229 176
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants (note 15)	21 102 179	13 782 810
	140 899 771	67 008 548
ACTIFS FINANCIERS NETS	59 746 875	65 384 171
Immobilisations corporelles (note 16)	559 823	816 876
Charges payées d'avance	183 305	115 194
	743 128	932 070
EXCÉDENT CUMULÉ (note 18)	60 490 003 \$	66 316 241 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 21)

ÉVENTUALITÉS (note 22)

M^e Karine Joizil
Présidente

Michel Delisle, CPA, CA, MBA
Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2021



	2021 Budget	2021 Réal	2020 Réal
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(33 709 484)\$	(5 826 238)\$	(1 592 605)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(590 000)	(99 120)	(80 044)
Amortissement des immobilisations corporelles	428 000	353 482	436 043
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		2 691	74 264
	(162 000)	257 053	430 263
Acquisition des charges payées d'avance		(183 305)	(115 194)
Utilisation des charges payées d'avance		115 194	84 013
		(68 111)	(31 181)
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(33 871 484)	(5 637 296)	(1 193 523)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	65 384 171	65 384 171	66 577 694
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	31 512 687 \$	59 746 875 \$	65 384 171 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2021



	2021 Réal	2020 Réal
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(5 826 238)\$	(1 592 605)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain sur disposition de placements	(20 476)	(143 530)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	2 691	74 264
Amortissement des immobilisations corporelles	353 482	436 043
Revenus reportés	(38 678 271)	(36 332 872)
Ajustement des placements au taux d'intérêt effectif	641 846	482 916
	(43 526 966)	(37 075 784)
Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement (note 19)	107 506 454	39 623 013
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	63 979 488	2 547 229
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(115 796)	(68 528)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(115 796)	(68 528)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêt encaissé (effectué)	2 000 000	(2 000 000)
Acquisition de placements	(99 459 732)	(43 746 920)
Disposition de placements	54 112 179	48 217 427
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(43 347 553)	2 470 507
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	20 516 139	4 949 208
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	28 591 805	23 642 597
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 8)	49 107 944 \$	28 591 805 \$

Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 2 737 723 \$ (2020 : 4 272 236 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2021

1

Constitution et mandat

La Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (RLRQ, chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, elle n'est donc pas soumise aux impôts sur le revenu.

FIDUCIAIRE

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 10).

Les sommes affectées par ce rôle de fiduciaire qui ne sont pas incluses dans l'état de la situation financière de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

	2021	2020
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	29 275 \$	29 275 \$
À recevoir des organismes de financement agréés	182 401 246	-
	182 430 521 \$	29 275 \$
PASSIFS		
Sommes dues aux organismes municipaux	182 430 521 \$	29 275 \$

2

Principales méthodes comptables

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la constatation des droits spécifiques sur les pneus neufs, la constatation des contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective, la provision pour moins-value sur le prêt et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation de contenants. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES DIVERS PROGRAMMES ET FONCTIONS

La Société administre plusieurs programmes et fonctions. Les programmes sont régis par les lois ou décrets gouvernementaux tandis que les fonctions regroupent les activités encadrées par des ententes avec des partenaires ou initiées par la Société en lien avec sa mission.

Les charges sont présentées par programmes et fonctions. La répartition des charges entre les divers programmes et fonctions est établie en imputant à chacun leurs charges directes et en ventilant les charges indirectes selon des clés de répartition.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car aucun actif ou passif financier n'est évalué à la juste valeur ou libellé en devise.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, les créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), le prêt et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

2 — PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS

Transferts du gouvernement du Québec

Les transferts du gouvernement du Québec sont constatés lorsqu'ils sont autorisés et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Les transferts du gouvernement du Québec sont reportés lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

Consignation des contenants à remplissage unique

Les revenus de la consignation des contenants à remplissage unique découlant des ententes sur la consignation sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés à la consignation des contenants à remplissage unique représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective

Les contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective sont constatées au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés aux contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et autres revenus

Les revenus du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et les autres revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les éléments suivants sont présents :

- Il y a preuve suffisante qu'un accord existe;
- Les services ont été rendus;
- Le prix est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts sur le prêt sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les intérêts déjà constatés, mais non recouvrés, dans la mesure où le recouvrement n'est pas raisonnablement sûr, font l'objet d'une provision pour moins-value ou d'une radiation dans les états financiers.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sur disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Les revenus de placements liés des transferts du gouvernement du Québec provenant du MELCC et du FECC encaissés à la date de fin d'exercice et inclus dans les revenus reportés représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont aussi présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

2 — PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CHARGES

Aides financières

Les aides financières liées au programme des pneus hors d'usage, à la politique de gestion des matières résiduelles et au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements

Les escomptes et les primes sur les titres sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée restante de chaque titre. Les ajustements liés aux escomptes et aux primes sont comptabilisés dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Prêt

Le prêt, y compris les intérêts courus à recevoir, est comptabilisé au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette, soit après déduction des provisions pour moins-value.

Ultérieurement, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie pour montrer le prêt au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. La réduction de la valeur comptable alors constatée est imputée aux résultats au poste moins-value sur prêt. Lorsque le prêt a été provisionné pour moins-value, en totalité ou en partie, et que le recouvrement du prêt est considéré par la suite comme étant probable, la provision pour moins-value constituée à l'égard du prêt peut être réduite.

La provision pour moins-value est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Le facteur principal dans l'établissement de la provision pour moins-value est l'historique récent en ce qui concerne le recouvrement du prêt.

PASSIFS

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant la fin de l'exercice et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignes et sur la moyenne quotidienne des consignes remboursées (5 ¢, 10 ¢, 20 ¢) annuellement en incluant la prime d'encouragement de 2 ¢.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2 — PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements	7 ans
Équipements informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont constatées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3

Consignation des contenants à remplissage unique

	2021	2020
Pénalités	1 204 \$	33 615 \$
Quote-part des excédents	4 445 918	833 194
Récupération des frais de gestion	634 192	770 585
Autres revenus de consignation	1 612 073	1 440 076
	6 693 387 \$	3 077 470 \$

4

Revenus de placements

	2021	2020
Intérêts sur placements	1 645 381 \$	2 055 998 \$
Gain sur disposition de placements	20 476	143 530
Intérêts sur dépôts bancaires	120 502	1 238 906
	1 786 359 \$	3 438 434 \$

5

Charges

La nature des charges de la Société est la suivante :

	2021	2020
Traitements et avantages sociaux	7 767 764 \$	7 676 105 \$
Charges spécifiques de programmes et fonctions		
Frais de transport des pneus hors d'usage	15 091 512	15 257 647
Aides financières pour la transformation des pneus hors d'usage	9 403 997	8 965 464
Aides financières dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles	9 687 384	4 113 073
Aides financières dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	1 276 703	2 597 249
Aides financières dans le cadre du programme des pneus hors d'usage	482 198	607 500
Contributions financières	520 375	-
Frais d'entreposage des pneus hors d'usage	114 516	297 824
Frais de perception du droit spécifique des pneus neufs	118 516	114 383
Remboursement de la consigne récupérée SAQ et BGE ¹	2 689 253	418 220
Autres charges de fonctionnement		
Honoraires professionnels	2 551 746	1 537 236
Frais de communication	2 013 405	2 155 862
Loyer et entretien des locaux	694 887	708 037
Frais de bureau et dépenses reliées à l'informatique	435 607	495 814
Commandites	163 970	524 652
Formation, conférences et congrès	100 800	90 895
Frais de déplacements, de représentations et de réunions	37 408	161 196
Amortissement	353 482	436 043
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	2 691	74 264
Frais financiers et gestion de placements	205 817	169 727
	53 712 031 \$	46 401 191 \$

1. SAQ (Société des alcools du Québec) et BGE (Boissons Gazeuses Environnement)

6

Gestion des matières résiduelles

	2021	2020
Soutien pour les centres de tri de la collecte sélective	5 755 745 \$	3 293 946 \$
Mesures du Plan d'action 2019-2024 de la Politique de gestion des matières résiduelles	3 634 361	34 055
Récupération et valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques	1 342 102	11 436
Matières organiques	1 060 815	1 551 344
Contenants de boissons	942 511	3 647
Chantier réduction à la source	820 430	313 146
Mesures du Plan d'action 2011-2015 de la Politique de gestion des matières résiduelles	496 635	1 565 515
Planification et performance municipale	337 645	66 800
Réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique	309 393	5 809
Comités externes	91 121	299 378
	14 790 758 \$	7 145 076 \$

7

Autres charges

	2021	2020
Campagne publicitaire intégrée de la gestion des matières résiduelles	1 379 263 \$	1 530 535 \$
Développement et planification stratégique	653 911	837 164
Programmes ICI et ICI on recycle	454 664	859 847
Programme des pneus hors d'usage de vélos	252 682	222 313
Autres	195 219	159 894
	2 935 739 \$	3 609 753 \$

8

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2021	2020
Trésorerie	41 058 910 \$	23 901 027 \$
Équivalents de trésorerie	8 049 034	4 690 778
	49 107 944 \$	28 591 805 \$

Au cours de l'année, les équivalents de trésorerie comprenaient des bons du Trésor et un compte bancaire à taux d'intérêt élevé dont les taux de rendement ont varié de 0,06 % à 0,35 % (2020 : 0,27 % à 2,49 %). Au 31 mars 2021, les équivalents de trésorerie représentaient des bons du Trésor dont le taux de rendement ont varié de 0,06 % à 0,17 % (2020 : 0,45 % à 1,85 %).

9

Placements

	2021	2020
Obligations municipales, provinciales, fédérales et corporatives, portant intérêt à des taux se situant entre 0,55 % et 4,00 % (2020 : 1,03 % et 4,80 %) et échéant à diverses dates jusqu'en mars 2026	136 578 223 \$	91 852 040 \$

Au 31 mars 2021, la juste valeur des placements s'établit à 138 983 573 \$ (2020 : 93 403 619 \$).

10

Créances à recevoir

	2021	2020
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	7 105 645 \$	4 218 442 \$
Taxes à la consommation à recevoir	1 057 805	555 109
Intérêts courus	729 434	693 204
Avances aux municipalités dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	889 193	609 500
Autres débiteurs	22 469	73 949
	9 804 546 \$	6 150 204 \$

11

Prêt

	2021	2020
Prêt avec une partie non liée portant intérêt au taux de 5,00 %, encaissable par un seul versement et échéant en novembre 2020	- \$	2 000 000 \$

12

Transferts à recevoir du gouvernement du Québec

	2021	2020
Droits spécifiques sur les pneus neufs	4 136 578 \$	3 032 729 \$
Subventions du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)	1 019 355	765 941
	5 155 933 \$	3 798 670 \$

13

Charges à payer et frais courus

	2021	2020
Contributions non remboursables – programme des pneus	1 913 710 \$	1 328 890 \$
Fournisseurs et frais courus	7 861 265	3 138 092
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	29 275	29 275
Traitements	1 225 130	947 967
Déductions à la source à payer	413 157	343 726
Dépôts sur contrat	112 276	25 500
	11 554 813 \$	5 813 450 \$

14

Revenus reportés

	2021			
	Solde de début	Sommes octroyées durant l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	24 183 771 \$	25 401 823 \$	(28 956 476)\$	20 629 118 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	7 989 544	4 707 784	-	12 697 328
Contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	4 062 610	3 000 000	(3 461 160)	3 601 450
Subventions du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)	3 261 257	11 617 889	(2 316 880)	12 562 266
Subventions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	4 731 994	48 166 001	(3 943 755)	48 954 240
	44 229 176 \$	92 893 497 \$	(38 678 271)\$	98 444 402 \$

	2020			
	Solde de début	Sommes octroyées durant l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	26 945 784 \$	26 268 510 \$	(29 030 523)\$	24 183 771 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	5 529 825	2 459 719	-	7 989 544
Contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	6 142 583	3 000 000	(5 079 973)	4 062 610
Subventions du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)	778 319	2 510 686	(27 748)	3 261 257
Subventions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	3 242 319	3 684 303	(2 194 628)	4 731 994
	42 638 830 \$	37 923 218 \$	(36 332 872)\$	44 229 176 \$

15

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants

	2021	2020
Remboursement de consignés	15 968 911 \$	10 506 820 \$
Versement de prime d'encouragement à la récupération	5 133 268	3 275 990
	21 102 179 \$	13 782 810 \$

Modification à la provision des sommes à pourvoir à l'égard de la consignation de contenants

En 2020-2021, la Société a convenu d'augmenter le nombre de jours estimé du délai de récupération des contenants consignés utilisé pour l'établissement de la provision. En effet, la Société considère maintenant un délai de 56 jours (2020 : 37 jours) entre la vente d'un contenant consigné et sa récupération pour estimer les sommes qu'elle aura à verser aux recycleurs après la fin d'exercice ou dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette augmentation est fondée sur de nouvelles informations, obtenues au cours de l'exercice, provenant de données de sondage sur les habitudes de retour des contenants chez les détaillants. Ceci a eu pour effet d'augmenter le solde de la provision, car la Société utilise maintenant une période plus longue pour déterminer la quantité de contenants consignés en circulation.

Ce changement a été appliqué prospectivement.

16

Immobilisations corporelles

						2021	2020
	Mobilier et équipements	Équipements informatiques	Améliorations locatives	Logiciels	Développement informatique	Total	Total
Coût							
Solde au début de l'exercice	489 485 \$	799 752 \$	620 727 \$	487 257 \$	1 729 992 \$	4 127 213 \$	4 125 055 \$
Acquisitions	4 176	17 973	19 040	5 809	52 122	99 120	114 153
Dispositions et radiations	(1 850)	(1 400)	-	-	-	(3 250)	(111 995)
Solde à la fin de l'exercice	491 811	816 325	639 767	493 066	1 782 114	4 223 083	4 127 213
Amortissement cumulé							
Solde au début de l'exercice	(413 714)	(693 490)	(586 416)	(474 622)	(1 142 095)	(3 310 337)	(2 877 916)
Amortissement de l'exercice	(30 141)	(53 145)	(18 300)	(8 131)	(243 765)	(353 482)	(436 043)
Dispositions et radiations	258	301	-	-	-	559	3 622
Solde à la fin de l'exercice	(443 597)	(746 334)	(604 716)	(482 753)	(1 385 860)	(3 663 260)	(3 310 337)
Valeur comptable nette 2021	48 214	69 991	35 051	10 313	396 254	559 823	-
Valeur comptable nette 2020	75 771 \$	106 262 \$	34 311 \$	12 635 \$	587 897 \$	- \$	816 876 \$

Un montant de 19 962 \$ (2020 : 0 \$) est inclus dans la catégorie développement informatique et ne fait pas l'objet d'amortissement puisqu'il représente des projets informatiques en cours.

En date du 31 mars 2021, le poste Fournisseurs et frais courus à payer inclut un montant de 0 \$ (2020 : 16 676 \$) liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles.

17

Avantages sociaux futurs

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2021, les taux de cotisation pour certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,63 % à 10,33 % de la masse salariale admissible. Le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est resté à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2020 et 2021, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, la Société a estimé un montant de compensation à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2021 (6,00 % pour l'année civile 2020).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 589 754 \$ (2020 : 609 786 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18

Excédent cumulé

Au cours des exercices antérieurs, le Conseil d'administration a réservé une somme de 56 756 946 \$ pour des grands enjeux de sa planification stratégique ou programmes sous sa gouverne. Au cours de l'exercice, une portion de 8 495 777 \$ (2020 : 2 633 277 \$) a été utilisée.

	2021					2020
	Excédent cumulé au début	Affectation à l'excédent réservé	Utilisation de l'excédent (charge)	Excédent (déficit) de l'exercice	Excédent cumulé à la fin	Excédent cumulé à la fin
Matières organiques	3 897 258 \$	- \$	- \$	- \$	3 897 258 \$	3 897 258 \$
Contenants de boissons	10 000 000	-	(942 511)	-	9 057 489	10 000 000
Industries, commerces et Institutions	5 000 000	-	(421 321)	-	4 578 679	5 000 000
Visibilité et être la référence	3 469 465	-	(1 379 263)	-	2 090 202	3 469 465
Réduction à la source et économie circulaire	5 000 000	-	(500 000)	-	4 500 000	5 000 000
Collecte sélective	5 000 000	-	(5 000 000)	-	-	5 000 000
Pneus hors d'usage	21 756 946	-	(252 682)	-	21 504 264	21 756 946
Total réservé	54 123 669	-	(8 495 777)	-	45 627 892	54 123 669
Non réservé	12 192 572	-	8 495 777	(5 826 238)	14 862 111	12 192 572
Total	66 316 241 \$	- \$	- \$	(5 826 238)\$	60 490 003 \$	66 316 241 \$

19

Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement

	2021	2020
Créances à recevoir	(3 654 342)\$	1 681 653 \$
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	(1 357 263)	1 983 699
Charges à payer et frais courus	5 758 039	(719 098)
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants	6 615 265	(1 585 436)
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants	7 319 369	370 158
Revenus reportés	92 893 497	37 923 218
Charges payées d'avance	(68 111)	(31 181)
	107 506 454 \$	39 623 013 \$

20

Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que la présidente-directrice générale de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

21

Obligations contractuelles et droits contractuels

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par des ententes contractuelles à long terme et par un bail pour la location de ses locaux administratifs.

L'entente actuelle relativement aux locaux de Montréal se termine le 31 octobre 2022. L'entente actuelle relativement aux locaux de Québec se termine le 31 mars 2023.

La Société s'est engagée auprès de fournisseurs de biens et services dans le cadre de ses opérations. Elle s'est également engagée pour des aides financières dans le cadre d'ententes avec le MELCC et le FECC pour la gestion des matières résiduelle ainsi que pour des aides financières dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective et du programme des pneus hors d'usage.

Le total des engagements au 31 mars 2021 pour les années subséquentes est de 22 959 410 \$, soit 1 076 565 \$ pour les baux, 5 322 536 \$ pour les obligations en approvisionnement de biens et services et 16 560 309 \$ pour les aides financières (2020: 962 240 \$ pour les baux, 3 075 959 \$ pour l'approvisionnement de biens et services et 6 560 470 \$ pour les aides financières).

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	Baux	Approvisionnement de biens et services	Aide financière
2022	609 270 \$	4 162 164 \$	10 792 379 \$
2023	467 295	1 139 669	3 912 687
2024	–	20 703	1 855 243
	1 076 565 \$	5 322 536 \$	16 560 309 \$

La Société a conclu de nouveaux contrats au cours de l'exercice avec des transporteurs et des recycleurs de pneus prévoyant des paiements maximums totaux de 119 825 450 \$ à verser jusqu'en décembre 2025. Ces paiements sont établis en fonction des services rendus sur présentation de pièces justificatives pour le transport et le traitement de pneus hors d'usage. Aucun montant minimal n'est exigible. Au 31 mars 2021, un montant de 6 343 542 \$ a été constaté dans les états financiers en lien avec ces contrats.

La Société a également conclu une entente de collaboration au cours de l'exercice avec un partenaire externe dans le cadre d'une initiative de financement pour les PME actives dans le domaine de l'économie circulaire au Québec prévoyant des paiements maximums totaux de 3 000 000 \$ à verser jusqu'en février 2026. Aucun montant minimal n'est exigible. Au 31 mars 2021, aucun montant n'a été constaté dans les états financiers en lien avec cette entente.

21 — OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (SUITE)

DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels de la Société découlent des ententes contractuelles avec le MELCC et le FECC pour des aides financières en gestion de matières résiduelles.

	Subventions du MELCC	Subventions du FECC
2022	52 600 000 \$	4 200 000 \$
2023	35 175 000	-
	87 775 000 \$	4 200 000 \$

22 Éventualités

POURSUITES ET LITIGES

La Société fait actuellement l'objet de diverses poursuites judiciaires en litiges civils à l'égard de ses activités. À la date de préparation des états financiers, la direction, après consultation auprès de ses avocats, estime que l'issue de ces poursuites est indéterminée. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Par ailleurs, la direction n'est pas en mesure d'évaluer raisonnablement l'ampleur des montants que la Société pourrait être appelée à payer compte tenu de la nature de ces poursuites.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée à divers risques financiers découlant de son exploitation soit : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La direction est responsable d'établir les niveaux acceptables d'exposition à ces risques et d'examiner leurs incidences respectives sur les activités de la Société afin d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci soit investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements est également essentiellement réduit au minimum avec l'application de la politique de placements de la Société qui définit les placements autorisés, la catégorie, le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée des placements et les pondérations des sommes à investir. Plus précisément, la cote minimale pour les titres de marché doit être de catégorie « A » en tout temps, selon l'indice de Dominion Bond Rating Service (DBRS), Moody's et Standard & Poor's (S&P), à l'exception des titres d'organismes municipaux du Québec pour lesquels cette cote minimale n'est pas exigée. De plus, l'ensemble des titres émis ou garantis par un même émetteur municipal ou par une institution bancaire ne peuvent représenter plus de 15% de la valeur du portefeuille.

Le risque de crédit associé aux créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et aux transferts à recevoir du gouvernement du Québec est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales, municipales ou des organismes de financement. De plus, la Société procède à une évaluation périodique de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables. Aucune provision n'a été prise pour l'exercice en cours et l'exercice précédent. Les échéances des créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont toutes inférieures à un an.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants sont payables dans les neuf mois suivant la fin de l'année financière. Les flux contractuels non actualisés de ces passifs financiers correspondent à leur valeur comptable.

23 — GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, soient les équivalents de trésorerie et les placements. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de ses équivalents de trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses équivalents de trésorerie et de ses placements. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2021 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 500 891 \$ (2020 : 450 611 \$), respectivement.

24

Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2020 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'EXERCICE 2020-2021

Par sa mission et son mandat, RECYC-QUÉBEC amène le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques. Elle favorise ainsi une société sans gaspillage et contribue activement à l'émergence d'un développement durable dans la société québécoise. Ses actions et l'influence qu'elle exerce sur les acteurs de la chaîne de valeur des matières résiduelles au Québec, de même que sur ses partenaires et ses fournisseurs, lui permettent de se positionner comme un des acteurs incontournables du développement durable au Québec.

Depuis 2009, RECYC-QUÉBEC est engagée dans une démarche structurée et visant l'amélioration continue de ses pratiques en matière de développement durable. La Société a ainsi poursuivi la mise en œuvre de son [Plan d'action de développement durable 2016-2020](#) (PADD) jusqu'au 31 mars 2021, étant donné le prolongement de la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#) (SGDD). Par ailleurs, la [Contribution de RECYC-QUÉBEC à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#) a été documentée afin de démontrer l'effet qu'elle exerce au-delà de son PADD par la mise en œuvre de son Plan stratégique 2017-2022 et plus largement par ses activités.

En 2020-2021, RECYC-QUÉBEC a adopté le [Plan d'action de développement durable pour l'année de transition 2021-2022](#). Ce nouveau plan permettra à RECYC-QUÉBEC de poursuivre la mise en œuvre des cinq actions de son PADD jusqu'au 31 mars 2022 et d'amorcer une transition vers les objectifs de la prochaine SGDD. RECYC-QUÉBEC a par ailleurs contribué en 2020-2021 à plusieurs groupes de travail coordonnés par le Bureau de coordination du développement durable (BCDD) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vue de définir la prochaine SGDD.

Comme chaque année, RECYC-QUÉBEC rend compte de l'état d'avancement de son plan d'action dans son rapport annuel. Ainsi, les initiatives réalisées dans le cadre du PADD au cours du dernier exercice sont présentées dans les pages qui suivent. En 2020-2021, RECYC-QUÉBEC a poursuivi son travail dans les chantiers prioritaires et même développé de nouvelles initiatives, malgré le contexte de la pandémie. Ses équipes se sont adaptées pour soutenir, conseiller et recommander des pratiques de prévention et de gestion des matières résiduelles (GMR) en temps de pandémie. La démarche de développement durable de RECYC-QUÉBEC s'est elle aussi poursuivie. La Société a ainsi priorisé la mise en œuvre de mesures adaptées à ce contexte.

ACTION

1

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable chez RECYC-QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC souhaite contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, un plan de gestion écoresponsable est mis en œuvre progressivement et touche les six domaines d'intervention suivants : activités courantes de gestion administrative, transport et déplacements des employés, bâtiments et infrastructures, technologies de l'information et des communications, communications gouvernementales et organisation d'événements, ainsi que marchés publics.

Cette action contribue à l'activité incontournable 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 1.1	Indicateur	Cible	Résultat
Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique	État d'avancement du plan de gestion écoresponsable	100 % des actions du plan de gestion écoresponsable mis en œuvre au 31 mars 2021	59 % des actions du plan de gestion écoresponsable mis en œuvre

ACTION 1 – RÉALISATIONS

Activités courantes de gestion administrative

- Mise en place d'un système vitrine de GMR au bureau de Montréal, avec des matériaux et des équipements écoresponsables, issus du réemploi, remis à neuf ou à contenu recyclé
- Implantation d'un système permettant les signatures électroniques pour les contrats et les ententes de la Société (réduction à la source de près de 6000 feuilles de papier en 2020-2021)
- Poursuite de la mise en place de formulaires électroniques concernant notamment les permis de distribution et la réception des déclarations mensuelles et annuelles relativement à la consigne
- Mise en place d'un répertoire de fournisseurs écoresponsables pour les achats courants
- Participation à la Semaine québécoise de réduction des déchets

Transport et déplacement des employés

- Réalisation de la campagne annuelle Bécyc-Québec, adaptée au contexte de la crise sanitaire
- Participation au Mois du vélo avec 28 % des employés
- Participation au Défi sans auto solo

Bâtiment et infrastructure

- Réalisation des travaux d'aménagement de la Vitrine de GMR au bureau de Montréal en favorisant les pratiques d'écogestion de chantier

Technologies de l'information et des communications

- Maximisation de la période d'utilisation du matériel au-delà de la garantie du fabricant et jusqu'à sa fin de vie réelle
- Achat de matériel certifié EPEAT OR

Communications gouvernementales et organisation d'événements

- Commandites de 21 événements écoresponsables

Marchés publics

- Élaboration d'un guide d'approvisionnement responsable
- Intégration des critères d'approvisionnement responsable au système de requête des contrats
- Participation au Baromètre 2020 de l'achat responsable de l'ECPAR et atteinte d'un niveau global de maturité de 4 sur 5 comparativement à une moyenne de 2 sur 5 pour les organisations canadiennes

ACTION

2

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable chez RECYC-QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC améliore l'intégration de la prise en compte des principes de développement durable dans ses processus décisionnels. Elle souhaite également continuer à sensibiliser et former ses employés et membres de la direction à la prise en compte des principes de développement durable.

Cette action contribue à l'activité incontournable 2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 1.2	Indicateur	Cible	Résultat
Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	Degré d'implantation de la prise en compte des principes de développement durable dans les processus décisionnels identifiés	100 % des processus décisionnels identifiés dotés d'un mécanisme visant la prise en compte des principes de développement durable d'ici le 31 mars 2021	100 % des processus décisionnels identifiés dotés d'un mécanisme visant la prise en compte des principes de développement durable au 31 mars 2021

ACTION 2 - RÉALISATIONS

- Prise en compte des principes de développement durable lors de différents projets structurants (cadres normatifs de programmes d'aide financière, projets spécifiques, etc.)
- Identification des processus décisionnels devant être dotés d'un mécanisme visant la prise en compte des principes de développement durable
- Mise en place de procédures de prise en compte des principes de développement durable systématiques au sein des processus décisionnels et de gouvernance de RECYC-QUÉBEC
- Formation et accompagnement des employés aux procédures de prise en compte des principes de développement durable et à l'évaluation de la durabilité
- Intégration des principes de développement durable dans les grilles d'analyse des programmes d'aide financière et des commandites

ACTION

3

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Mettre en œuvre des activités contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture

RECYC-QUÉBEC s'est engagée à mettre en œuvre des activités qui contribueront à valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Parallèlement, RECYC-QUÉBEC souhaite soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois.

Cette action contribue à l'activité incontournable 3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 1.5	Indicateur	Cible	Résultat
Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Nombre d'activités permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture	Au moins une activité en lien avec la culture par année	Une activité en lien avec la culture en 2020-2021

ACTION 3 - RÉALISATION

- Soutien à deux événements qui associent la gestion des matières résiduelles à l'art ou qui sont à caractère culturel par le biais de commandites, incluant Le Festif! de Baie-Saint-Paul, annulé pour cause de la pandémie, et la Semaine des artisans récupérateurs d'ENVironnement JEUnesse

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

ACTION

4

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables chez nos partenaires, clientèles et fournisseurs

La mission et le mandat de RECYC-QUÉBEC l'amènent à encourager la mise en place de saines pratiques de gestion et accompagner ses partenaires, clientèles et fournisseurs dans l'adoption de comportements responsables. Avec cette action, RECYC-QUÉBEC vise à mettre en valeur ses programmes et pratiques afin d'appuyer les entreprises dans la recherche d'un développement durable. Ceci est l'occasion de mettre en valeur et de stimuler le développement de projets dans les domaines de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et l'économie sociale.

En plus d'être en lien avec le Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020, cette action contribue à l'activité incontournable 4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 2.1	Indicateurs	Cibles	Résultats
Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients par année	12 nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients par année	23 nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients en 2020-2021
	Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos fournisseurs par année	Une nouvelle initiative visant à appuyer nos fournisseurs par année	Deux nouvelles initiatives visant à appuyer nos fournisseurs en 2020-2021
	Nombre de nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + par année	100 nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + par année	107 nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + en 2020-2021

ACTION 4 - RÉALISATIONS

1. INITIATIVES VISANT À APPUYER NOS PARTENAIRES ET CLIENTS

ICI on recycle+ et accompagnement des industries, commerces et institutions (ICI)

- Mesure de la satisfaction de nos services et programmes auprès des ICI (72,6 % en 2019-2020)

Réduction à la source et réemploi

- Participation à l'élaboration du rapport [Moins de pertes et de gaspillage alimentaire, moins de déchets d'emballage](#) du Conseil National Zéro Déchet et tenue d'un atelier sectoriel avec les parties prenantes
- Poursuite de la participation au chantier gouvernemental de réduction du gaspillage alimentaire avec le MELCC et le MAPAQ
- Partenariat avec La Ruche pour la mise en place d'un fonds d'appariement pour des projets visant la réduction à la source, le réemploi, ainsi que la prévention et l'élimination des rejets dans l'environnement

Économie circulaire

- Renouvellement du partenariat avec la plateforme [Québec Circulaire](#)
- Entente avec le Centre de Transfert technologique en Écologie Industrielle (CTTÉI), le Conseil régional en environnement de la Capitale-Nationale et le Conseil Régional de l'Environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) pour le développement d'une trousse d'outils pour l'élaboration et la mise en œuvre de feuilles de routes régionales en économie circulaire
- Partenariat avec Fondation pour la mise en place du [Fonds économie circulaire](#)
- Contribution au chantier de travail collaboratif sur la circularité de l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR)
- Participation aux travaux du comité parallèle canadien et des groupes de travail de la norme ISO/TC 323 - Économie circulaire
- Diffusion d'une campagne « L'économie en action » sur nos réseaux sociaux pour saluer les initiatives québécoises en économie circulaire

Aide financière

- Financement de 15 projets de symbioses industrielles et territoriales dans le cadre de la 2^e édition de l'[Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire](#) pour un investissement total de 3,3 M\$
- Financement de six projets dans le secteur ICI dans le cadre de l'[Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique](#) pour un investissement total de 0,5 M\$
- Financement de 10 projets dans le cadre du [Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri](#) pour un investissement total de 1,3 M\$
- Financement de trois projets dans le cadre du [Programme de récupération et de valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques](#) pour un investissement total de plus de 1,4 M\$
- Financement de deux projets dans le cadre du [Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec](#) pour un investissement total de 1,5 M\$
- Financement de 23 projets dans le cadre du [Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec](#) pour un investissement total de 9,4 M\$

- Financement d'un projet dans le cadre de l'[Appel de propositions pour le soutien aux initiatives de recyclage et de valorisation des résidus de gypse et des résidus fins provenant du secteur CRD](#) pour un investissement total de 0,1 M\$
- Financement de 31 projets dans le cadre de l'[Appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques dans les ICI](#) pour un investissement total de 8,8 M\$.
- Lancement de plusieurs programmes d'aide financière et d'appels de propositions visant à soutenir les ICI

Accompagnement de l'industrie

- Coordination du Comité aviseur de l'industrie de la récupération et du recyclage et coordination ou contribution aux groupes de travail dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective
- Réalisation d'un diagnostic des centres de tri de collecte sélective
- Réalisation d'un diagnostic des contrats municipaux de collecte sélective
- Réalisation d'un diagnostic de la gestion des fibres, en partenariat avec Éco Entreprises Québec
- Contribution aux travaux du 3R MCDQ visant à évaluer l'impact de la pandémie sur les centres de tri de résidus de CRD
- Contribution aux trois tables de travail du 3R MCDQ sur les [fines de tamisage des centres de tri de CRD](#), sur le gypse et sur les bardeaux d'asphalte
- Contribution à l'[Étude sur les besoins de main-d'œuvre dans les centres de tri au Québec](#) d'Envirocompétences
- Mise en place de la [Reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition](#)

Autres partenariats et réalisations

- Proposition d'un [défi pour la relance socioéconomique et durable dans le cadre du Coopérathon imaginé et produit par Desjardins](#) sur la thématique du prolongement de la durée de vie des produits
- Publication du guide [100 Trucs Rénos écolos](#) avec Protégez-vous
- Plusieurs conférences thématiques à l'intention de nos partenaires et clientèles

2. INITIATIVES VISANT À APPUYER NOS FOURNISSEURS

- Financement de quatre projets dans le cadre du [Programme d'appui à la recherche et au développement de produits issus du réemploi et du recyclage des pneus hors d'usage](#) pour un investissement total de 0,2 M\$
- Financement d'un projet dans le cadre de l'[Appel de propositions pour favoriser le développement de débouchés pour les pneus de chariot hors d'usage](#) pour un investissement de 0,2 M\$
- Octroi d'un contrat de collecte et transport de pneus hors d'usage par véhicule électrique

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

ACTION

5

Accompagner les organismes municipaux dans l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles

Cette cinquième action s'inscrit également dans la mission de RECYC-QUÉBEC et correspond en tout point à nos objectifs organisationnels. RECYC-QUÉBEC poursuit cette même volonté de développer un service d'accompagnement pour l'amélioration de la performance en prévention et en gestion des matières résiduelles des organismes municipaux. Ceci inclut le soutien dans l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et le suivi de leur plan de gestion des matières résiduelles et la reconnaissance de la performance et de l'innovation des municipalités à cet égard.

Cette action contribue à l'activité incontournable 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 6.2	Indicateurs	Cibles	Résultats
Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	Nombre de nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux par année	3 nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux par année	7 nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux en 2020-2021
	Nombre de nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle+ ou ayant obtenu une reconnaissance du programme GMR Pro par année	10 nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle+ ou détenant une reconnaissance du programme GMR Pro par année	10 nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle+ ou ayant obtenu une reconnaissance du programme GMR Pro en 2020-2021

ACTION 5 - RÉALISATIONS

- Accompagnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la modification du règlement régissant la démolition d'immeubles
- Collaboration avec le Conseil National Zéro Déchet pour la publication des résultats d'un [sondage national sur le gaspillage alimentaire en temps de pandémie](#) dans le cadre de la campagne J'aime manger, pas gaspiller-Canada
- Partenariat avec Ricardo Media pour la diffusion de contenu sur la réduction du gaspillage alimentaire
- Publication de cinq [portraits municipaux présentant les options d'implantation des services de collecte des matières organiques aux ICI](#), du service privé à la municipalisation complète de la collecte
- Mise à jour du Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles et d'outils ([aide-mémoire](#), [Guide pour le déploiement d'une démarche inclusive pour la participation citoyenne à la révision des PGMR exemples de mesures par thématiques](#), [fiche d'information sur le droit de regard](#), [outil d'inventaire des matières résiduelles](#), etc.)
- Poursuite de l'[infolettre PGMR en action](#) afin de fournir une information utile et pertinente pour accompagner les organismes municipaux dans le suivi et la mise en œuvre de leur PGMR
- Mesure de la satisfaction de nos services et programmes auprès des municipalités pour l'année 2019-2020 (94 % en 2019-2020)
- Mise à jour périodique de l'application [Ça va où?](#)
- Reconnaissance de neuf organismes municipaux au [Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles \(GMR Pro\)](#) et remise du prix «Projet coup de cœur» en partenariat avec Réseau environnement
- Participation au projet canadien [Villes et régions circulaires](#), pour l'accompagnement de 15 municipalités pour le développement de feuilles de route en économie circulaire, en collaboration avec National Zero Waste Council (NZWC), la Fédération canadienne des Municipalités (FCM) et Recycling Council of Alberta
- Financement de quatre projets dans le secteur municipal dans le cadre de l'[Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique](#) pour un investissement total de 0,3 M\$
- Financement de projets dans le cadre du [Programme d'aide au compostage domestique et communautaire](#) pour un investissement total de 0,2 M\$.
- Lancement du [Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois](#)
- Plusieurs conférences thématiques à l'intention des organismes municipaux



info@recyc-quebec.gouv.qc.ca
recyc-quebec.gouv.qc.ca

LIGNE INFO-RECYC

Sans frais/1 800 807-0678
Région de Montréal/514 351-7835

BUREAU DE QUÉBEC

300, rue Saint-Paul, bureau 411
Québec (Québec) G1K 7R1
418 643-0394

BUREAU DE MONTRÉAL

141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514 352-5002



Titre : Rapport annuel 2020-2021
ISBN : 978-2-550-90298-0 (PDF)

Dépot légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

En cohérence avec la mission de l'organisation, le rapport annuel 2020-2021 existe en version PDF et sur microsite.

Si vous désirez obtenir la version accessible de ce document, conformément au Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02), veuillez communiquer avec nous.

